



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 005

Le lundi 6 octobre 2025

Présidente : Karina Gould



Comité permanent des finances

Le lundi 6 octobre 2025

• (1100)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)): Bonjour. J'ouvre maintenant la réunion.

Bienvenue à la réunion n°5 du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride.

J'aimerais rappeler aux participants les points suivants.

Veuillez attendre que je vous reconnaisse par votre nom avant de prendre la parole. Si vous participez par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

[Traduction]

En ce qui concerne l'interprétation, pour ceux qui sont sur Zoom vous avez le choix, au bas de votre écran, entre le parquet, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'écouteur et choisir le canal désiré. Je demanderais aux membres de lever la main si vous souhaitez parler, que votre présence soit en personne ou via Zoom. Les greffiers du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

[Français]

Conformément à la motion adoptée le 22 septembre 2025, le Comité entreprend l'étude sur le cycle budgétaire 2025-2026.

Conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 12 juin 2025 et de la motion adoptée le 22 septembre 2025, le Comité reprend l'examen du projet de loi C-4, Loi concernant certaines mesures d'abordabilité pour les Canadiens et une autre mesure.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins.

Nous recevons l'honorable ministre des Finances, M. François-Philippe Champagne, et le sous-ministre des Finances, M. Chris Forbes.

Monsieur Champagne, vous avez la parole.

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national): Merci, madame la présidente.

C'est un privilège de me présenter devant vous aujourd'hui.

Je tiens à féliciter tous mes collègues pour leur nomination au sein du Comité permanent des finances.

Chers collègues, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de m'avoir invité à m'exprimer aujourd'hui.

Je veux remercier le Comité, parce qu'il est important d'engager un dialogue ouvert et régulier entre le ministre des Finances et le Comité permanent des Finances.

Comme vous le savez, le projet de loi C-4 contient plusieurs bonnes nouvelles pour les Canadiens et les Canadiennes. J'aimerais prendre un peu de temps aujourd'hui pour discuter de ce projet de loi et pour parler de la façon dont les prochains budgets fédéraux contribueront à renforcer l'impulsion du projet de loi C-4.

[Traduction]

Face à l'incertitude économique causée par un ordre mondial qui change très rapidement, les Canadiens ont réclamé un plan sérieux pour faire face à cette nouvelle conjoncture et à la hausse du coût de la vie. Lors d'une conférence de presse, j'ai dit qu'il me semble que c'est la rapidité, l'ampleur et la portée du changement dans l'ordre économique mondial qui nous obligent vraiment à faire les choses différemment au pays.

Ils ont demandé des changements qui leur permettent de garder plus d'argent dans leurs poches, de bâtir l'économie la plus forte du G7 et qu'elle soit une seule économie canadienne, non pas 13. Avec le projet de loi C-4, notre nouveau gouvernement remplit ce mandat de changement. Avec notre prochain budget, nous saisissons une occasion générationnelle de transformer l'économie canadienne et ce, grâce à des investissements ambitieux et à un examen rigoureux des dépenses, afin que nous puissions dépenser moins et investir davantage.

[Français]

Notre gouvernement est prêt à bâtir, à protéger et à renforcer l'économie canadienne et à donner plus de pouvoir aux Canadiens partout au pays. Cela comprend des investissements ambitieux dans les travailleurs, les industries et les collectivités partout au pays.

[Traduction]

Le projet de loi C-4 a reçu le consentement unanime à l'étape de la deuxième lecture. Je tiens à remercier mes collègues. Il est plutôt rare que les choses se passent en cette chambre avec le consentement unanime, mais tout le monde s'est entendu pour dire que c'était ce qu'il fallait faire pour les Canadiens. Nous avons un ensemble de mesures pour leur rendre la vie plus abordable, ce qui transformera notre pays. Je tiens à vous remercier tous d'avoir voté en faveur de cette loi.

Qu'il s'agisse d'une réduction d'impôt pour la classe moyenne, qui permet à 22 millions de Canadiens d'économiser de l'argent, de l'élimination de la TPS pour les acheteurs d'une première habitation d'une valeur pouvant atteindre jusqu'à 1 million de dollars, ou encore de l'abolition de la redevance fédérale sur les combustibles, ce projet de loi permettra aux Canadiens d'avoir plus d'argent dans leurs poches.

Je devrais également mentionner que nous avons entendu des préoccupations concernant les conséquences imprévues des réductions d'impôt sur certains bénéficiaires du crédit d'impôt pour personnes handicapées. Je peux vous assurer, madame la présidente, que nous travaillons à les régler.

Pour poursuivre sur la lancée du projet de loi C-4, je déposerai le budget de 2025 le 4 novembre.

[Français]

Aujourd'hui, je suis heureux d'informer les députés de certains changements fondamentaux apportés à l'approche budgétaire de notre gouvernement, qui nous aideront à obtenir davantage de résultats pour les Canadiens.

[Traduction]

Ce que nous proposons, c'est une nouvelle façon de procéder en matière budgétaire. L'économie mondiale a changé, comme je l'ai dit, et le Canada doit changer avec elle. Nous répondons par des investissements générationnels qui permettent de bâtir plus grand et meilleur chez nous. L'urgence du moment exige de nouvelles façons de planifier le budget, et c'est exactement ce que nous faisons.

• (1105)

La pierre angulaire de cette nouvelle approche est un cadre de budgétisation des immobilisations qui fait la distinction et permet au gouvernement d'établir l'ordre de priorité des dépenses qui stimulent les investissements de capitaux des secteurs public et privé par rapport aux dépenses de fonctionnement quotidiennes. La mesure se traduira par une plus grande transparence dans la prise de décisions et l'affectation de plus d'argent des contribuables à des investissements qui accroîtront notre potentiel économique.

À l'avenir, le gouvernement du Canada adoptera également un cycle budgétaire d'automne, en commençant par le budget de 2025. L'automne, avant le budget principal des dépenses, sera le moment tout désigné pour que les parlementaires puissent surveiller et étudier les dépenses publiques, ce qui rendra le processus plus transparent. Cela favorisera également une planification financière efficace pour les ministères et organismes fédéraux, les provinces et les territoires ainsi que les entreprises et organisations canadiennes, ce qui aboutira à des décisions plus éclairées quant aux endroits où les fonds publics auront le plus d'impact.

Ce cycle budgétaire actualisé s'harmonisera plus étroitement avec la saison de construction en offrant par là plus de certitude et de prévisibilité aux entreprises et aux investisseurs. Souvent, les budgets du printemps ne permettaient pas aux projets de profiter pleinement de la saison de construction. Un cycle budgétaire automnal change cela, ce qui donne aux constructeurs et aux investisseurs une véritable longueur d'avance.

Le nouveau budget de l'automne sera suivi d'une mise à jour économique et financière du printemps au début du nouvel exercice, ainsi que de consultations prébudgétaires au cours de l'été, comme nous l'avons fait cette année.

[Français]

La tenue de ces consultations pendant l'été nous donnera plus de temps pour établir des budgets qui reflètent mieux les priorités des Canadiens et des Canadiennes...

[Traduction]

La présidente: Monsieur le ministre, vos cinq minutes sont écoulées. Pourriez-vous conclure, s'il vous plaît?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je n'en ai plus que pour une petite minute. Je veux bien rester une minute de plus.

La présidente: Oui, poursuivez, je vous en prie.

[Français]

L'hon. François-Philippe Champagne: La tenue de ces consultations pendant l'été va donc nous donner plus de temps pour établir des budgets qui reflètent mieux les priorités des Canadiens. À ce titre, les récentes consultations menées en juillet et août dernier ont eu lieu dans 26 villes d'un bout à l'autre du pays. Elles ont donné lieu à 50 tables rondes et à 60 réunions bilatérales.

[Traduction]

En apportant ces changements, madame la présidente, je rappelle au Comité que nous mettons en œuvre les recommandations faites au gouvernement par divers comités parlementaires et par le directeur parlementaire du budget.

En conclusion, notre gouvernement a un plan pour bâtir une nouvelle économie canadienne — l'économie la plus forte du G7 — qui fonctionne pour tout le monde. Le projet de loi C-4 était une première étape importante du plan, et le budget de 2025 sera une prochaine étape historique. J'ai hâte de rendre public notre plan complet le 4 novembre, avec le budget de 2025.

Je vous remercie de votre indulgence, madame la présidente. Je suis prêt à répondre aux questions de mes collègues.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Nous allons maintenant passer aux questions.

Monsieur Hallan, vous avez six minutes pour les conservateurs.

Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC): Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, quelles sont vos cibles budgétaires?

L'hon. François-Philippe Champagne: Madame la présidente, je tiens à remercier le député. Ça fait vraiment plaisir de le voir.

Pendant la campagne électorale, nous avons dit très clairement que nous allions équilibrer le budget de fonctionnement au cours des trois prochaines années.

Jasraj Hallan: Est-ce là votre cible budgétaire?

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est une cible budgétaire dont nous avons parlé et que nous avons incluse dans notre programme électoral.

Jasraj Hallan: Y en a-t-il d'autres?

L'hon. François-Philippe Champagne: Nous avons dit qu'il y aurait une diminution du ratio du déficit au PIB au cours de la même période.

Jasraj Hallan: D'accord.

En ce qui concerne le ratio du déficit au PIB qui est censé diminuer selon vous, le directeur parlementaire du budget a dit qu'il ne le pense pas. Il ne pense même pas que vous ayez des cibles budgétaires à l'heure qu'il est. A-t-il raison?

L'hon. François-Philippe Champagne: Il y a divers directeurs parlementaires du budget qui ont eu des points de vue différents de celui auquel vous faites allusion maintenant.

Madame la présidente, les Canadiens devraient se réjouir parce que le Canada a une position financière très solide. Parmi les pays du G7, nous avons le plus faible ratio de la dette au PIB et le ratio déficit-PIB le plus bas, en plus d'être l'un des deux seuls pays du G7 à avoir une cote de crédit AAA.

Jasraj Hallan: Je suis désolé, monsieur le ministre, mais pour ce qui est du ratio du déficit au PIB, il était censé être de 1 %. Il a doublé à l'heure actuelle. Vous dites qu'il est censé diminuer. Il ne semble pas que ce soit le cas.

Selon le directeur parlementaire du budget, les déficits augmenteront de 80 %, et l'économie se contracte. Comment expliquez-vous cela? Comment conciliez-vous le fait d'avoir des déficits plus élevés et une économie qui se contracte? Votre ratio déficit au PIB est déjà le double de ce que vous prétendiez. Comment est-il censé baisser?

• (1110)

L'hon. François-Philippe Champagne: Madame la présidente, il se peut que je fasse plus confiance aux Canadiens et à l'économie canadienne que mon collègue.

La situation financière du Canada est très enviable. Au sein du G7, madame la présidente — et j'assiste à ces réunions; je les préside —, nos collègues affirment que la situation financière du Canada est très stable. Nos moyens sont à la hauteur de nos ambitions et nous allons saisir cette occasion générationnelle.

Je dirais que le fait d'avoir le ratio de la dette au PIB le plus bas et le plus faible ratio du déficit au PIB parmi les pays du G7, ainsi qu'une cote de crédit AAA, est une position assez enviable. Je sais que vous êtes le porte-parole officiel de l'opposition en matière de finances, alors vous devriez le savoir.

Parmi les pays du G7, seule l'Allemagne a une cote de crédit AAA comme nous. Notre situation financière est très solide.

Jasraj Hallan: L'économie du Canada est celle qui se contracte le plus rapidement parmi les pays du G7. Dire que nous avons une cote de crédit AAA, ça n'a pratiquement aucun sens pour les Canadiens qui font la queue en ce moment même devant les banques alimentaires, car ce sont eux qui souffrent des dépenses de votre gouvernement.

Cela dit, vous n'avez toujours pas répondu à la question. Vous dites que le ratio du déficit au PIB va diminuer, mais sans offrir la moindre précision. Seriez-vous en train de dire que, dans ce budget fantaisiste, le PIB va augmenter massivement alors que les déficits vont être 80 % plus élevés que du temps de Justin Trudeau, ce qui est surprenant?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je pense que c'est assez insultant pour les Canadiens qui écoutent vos commentaires ce matin, parce qu'ils ne font que leur rappeler que votre gouvernement, votre parti...

Jasraj Hallan: Je vais vous corriger, monsieur le ministre, car ce ne sont là que les propos du directeur parlementaire du budget au

sujet de votre ratio. Il a dit que votre ratio est « très alarmant », « stupéfiant », « choquant » et « insoutenable ». C'est ce que le directeur parlementaire du budget a dit. Nous sommes d'accord, et les Canadiens sont d'accord. Êtes-vous d'accord vous aussi?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je dirais qu'il y a... Kevin Page a dit, et je cite, madame la présidente...

Jasraj Hallan: Le directeur parlementaire du budget serait-il en train de mentir?

L'hon. François-Philippe Champagne: Voulez-vous que je réponde? Si c'est non, je me contenterai volontiers d'écouter vos questions pendant toute la journée, monsieur.

Jasraj Hallan: Il fallait simplement répondre oui ou non, monsieur le ministre.

L'hon. François-Philippe Champagne: Mais si vous voulez que je réponde...

Jasraj Hallan: Êtes-vous d'accord avec le directeur parlementaire du budget pour dire que c'est « très alarmant », « stupéfiant »...

L'hon. François-Philippe Champagne: Si vous voulez poser la question sans obtenir de réponse, les Canadiens tireront sans doute leurs propres conclusions.

Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): J'invoque le Règlement.

La présidente: Oui, monsieur Turnbull.

Ryan Turnbull: Madame la présidente, je sais que c'est une pratique informelle au Comité, parce que j'ai siégé à de nombreux comités, de donner au ministre au moins autant de temps qu'il en a fallu au député pour poser la question. Le ministre n'a même pas pu placer le premier mot.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Sur ce rappel au Règlement...

La présidente: Monsieur Kelly, vous avez la parole.

Pat Kelly: Le ministre a dépassé le temps de mon collègue plus tôt. Je pense que les choses se compensent entre elles.

Jasraj Hallan: Je ne vois pas le ministre...

La présidente: Monsieur Hallan, je demanderais à tout le monde de maintenir une atmosphère respectueuse.

Merci.

Jasraj Hallan: Certainement.

D'accord, je ne vois pas le ministre répondre à cette question. Nous croyons tous le directeur parlementaire du budget, qui a dit que les finances sont insoutenables.

Passons à autre chose. Vous avez dit dans votre déclaration que vous vouliez faire des dépenses de fonctionnement, à savoir lesquelles, et les équilibrer en trois ans. Mark Carney, le premier ministre, a tenté cette expérience qui a échoué au Royaume-Uni l'an dernier. Elle a échoué lamentablement, et voilà que vous essayez la même astuce comptable ici au Canada. En définitive, le bilan restera le même.

Je vais citer le directeur parlementaire du budget et ce qu'il dit au sujet de votre affirmation selon laquelle il faudrait répartir les coûts entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital: « En ce qui concerne ce que vous avez dit au sujet des dépenses en capital et de fonctionnement, nous n'avons vu aucune définition claire de ce qui entrerait dans l'une ou l'autre des catégories. » Il a précisé que « à l'heure actuelle, nous n'avons pas de définition du budget de fonctionnement », en ajoutant quelque chose de très alarmant: « Les résultats financiers du gouvernement ne changeront pas. » Au bout du compte, la dette demeure la dette, peu importe le nombre de colonnes que vous tentez de présenter aux Canadiens pour les tromper.

Il a ajouté:

Les normes internationales pour mesurer le déficit et l'endettement du secteur public ne changeront pas. La première raison pourquoi cela ne changera pas, c'est que ce sont ces normes comptables qui s'appliquent. La deuxième raison, c'est que les agences de notation ne vous laisseront pas changer cela. C'est la première chose à laquelle elles vont penser, et si elles ont la moindre impression que quelque chose... si la présentation des résultats change, vous pouvez être certains que nous allons payer plus cher pour rembourser la dette très vite.

Vous allez tenter la même expérience ratée dont Mark Carney a avisé le gouvernement du Royaume-Uni l'an dernier. Allez-vous trafiquer les livres, essayer de tromper les Canadiens avec ces astuces comptables, ou les deux?

L'hon. François-Philippe Champagne: Madame la présidente, je pense qu'il est irresponsable de la part d'un député de s'exprimer de la sorte. Je me dois de le dire. C'est irresponsable. Le député sait très bien que nous ne remplaçons rien; nous ajoutons quelque chose. Il s'agit d'un nouvel angle de vision pour que les gens à la maison comprennent la distinction...

Jasraj Hallan: Le ministre convient-il qu'une dette est une dette?

L'hon. François-Philippe Champagne: Madame la présidente, je serai heureux d'écouter ses questions, mais si on ne me donne pas autant de temps pour répondre... Je suis ministre depuis pas mal de temps à la Chambre, et normalement...

Jasraj Hallan: C'est vrai, ce n'est pas un nouveau gouvernement.

L'hon. François-Philippe Champagne: ... je dois avoir le même temps de parole que mon collègue.

Les Canadiens méritent que le compte rendu soit corrigé, car c'était une déclaration irresponsable.

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Merci, monsieur Hallan. Le temps est écoulé pour cette série de questions.

Nous allons passer à M. Leitão.

• (1115)

[Français]

Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Monsieur le ministre, bonjour.

Monsieur Forbes, bonjour, c'est bon de vous voir ici.

J'aimerais d'abord faire un commentaire. L'économie canadienne n'est pas en décroissance.

[Traduction]

La croissance économique en 2025 sera de 1,2 %, selon le directeur parlementaire du budget, dont notre estimé collègue vient de parler à maintes reprises. Ce qui a changé, cependant, c'est la conjoncture économique. Nous vivons maintenant dans un monde beaucoup plus complexe et incertain, ce qui exige une forte adaptation de la part du gouvernement.

[Français]

Monsieur le ministre, j'aimerais vous entendre en parler un peu plus, puisque vous n'avez pas eu vraiment le temps de vous exprimer.

Dans ce climat d'incertitude, il est nécessaire de s'engager à mettre en place des mesures qui vont nous aider à traverser cette période. Quelles sont les principales mesures que vous prenez à cet égard?

L'hon. François-Philippe Champagne: Merci, monsieur Leitão. Vous êtes un économiste de renom et un ancien ministre des Finances du Québec. Je vous remercie d'avoir apporté cette correction. Effectivement, les prévisions annoncent de la croissance économique au pays. Comme je le rappelais à nos collègues, c'était un commentaire irresponsable, parce que nous savons tous que le Canada est l'un des deux pays du G7, avec l'Allemagne, à avoir une cote de crédit AAA, et qu'il a le plus faible ratio de la dette au PIB. Nous pouvons donc nous entendre pour dire aux Canadiens que le Canada est dans une situation fiscale solide.

Maintenant, comme vous l'avez dit, certains changements macroéconomiques s'opèrent. L'économie mondiale est en changement. Les gens voient tout ce qui se passe dans le monde, et c'est pourquoi nous avons dit qu'il fallait réduire les dépenses liées aux opérations courantes, afin de pouvoir investir davantage dans l'avenir. Je pense que c'est une occasion générationnelle.

Le Canada attire des talents de partout au monde. C'est un pays qui bâtit des avions, des voitures et des navires. Il a des minéraux critiques et une abondance de ressources énergétiques. Le Canada est le seul pays du G7 à avoir un accord de libre-échange avec tous les autres pays du G7. Alors, quand j'entends certains commentaires de la part de nos collègues, je me dis que nous avons la responsabilité, en tant que parlementaires, de mettre en valeur le Canada et de parler de ce qu'il peut faire. Je regarde la position fiscale du Canada et je fais confiance aux Canadiens et à l'économie canadienne.

Par ailleurs, pour ce qui est des commentaires que nos collègues ont faits plus tôt, c'est justement la raison pour laquelle nous mettons en place une nouvelle façon de présenter le budget. Cela va permettre aux Canadiens de mieux comprendre quelle partie correspond aux investissements et laquelle correspond aux dépenses. Les gens qui nous écoutent à la maison comprennent que, quand ils paient leur facture de téléphonie cellulaire, c'est une dépense, mais que l'achat d'une maison est un investissement. C'est mieux de fournir aux Canadiens plus de clarté et de transparence.

D'ailleurs, le nouveau cycle budgétaire, qui fait que nous présentons maintenant le budget à l'automne, a été demandé par le Comité. Les parlementaires nous ont demandé de changer le cycle budgétaire. De plus, au sein du G7, c'est la norme plutôt que l'exception que de déposer un budget à l'automne. Le Canada faisait bande à part, dans ce groupe. Alors, cela va certainement augmenter la clarté, non seulement pour les parlementaires, qui auront désormais la chance de voir le budget avant de voter sur le budget principal des dépenses, mais également pour les provinces et les territoires. J'ai parlé à mes collègues des provinces et ils sont très heureux de ce changement, parce que, pour eux, il y a eu plusieurs années où on présentait le budget fédéral après les budgets provinciaux. Vous avez été ministre des Finances, monsieur Leitão, alors vous savez que ce n'est pas idéal. Je vois votre sourire.

D'autre part, le dépôt du budget à l'automne permettra également aux gens de mieux s'aligner sur la saison de la construction. Pour avoir parlé à des entrepreneurs, je sais qu'ils veulent de la prévisibilité. Alors, si le budget est déposé à l'automne et les budgets provinciaux le sont vers février ou mars, cela donne le temps aux gens de se préparer pour la saison de la construction, alors qu'on doit en faire plus au pays. Bref, avec cette nouvelle formule, les parlementaires, les Canadiens et les entrepreneurs en construction sont tous gagnants, parce que tout est plus clair.

C'est une nouvelle façon de présenter le budget, mais cela ne remplace rien. Le déficit sera calculé selon les mêmes règles comptables qu'avant, tout comme la dette. Ce que nous ajoutons, c'est une façon de présenter les chiffres. Évidemment, il y aura un exercice de rapprochement comptable, et les comptes publics seront toujours basés sur les mêmes règles comptables qui s'appliquent au gouvernement du Canada. Il n'y a aucun changement de ce côté. Nous ajoutons simplement plus de clarté et de transparence.

En fait, madame la présidente, je dirais même que nous donnons plus d'outils au Comité pour jouer son rôle, soit de superviser les dépenses publiques. Cela va permettre à nos collègues de faire des consultations prébudgétaires l'été. Ils auront tout l'été pour le faire, comme nous l'avons fait cette année, et je pense que cela va inspirer confiance aux Canadiens et aux Canadiennes.

• (1120)

La présidente: Il vous reste 20 secondes, monsieur Leitão.

Carlos Leitão: Je veux juste informer le Comité qu'en tant qu'ancien ministre des Finances du Québec, en effet, je trouve que ce nouveau cycle budgétaire va faciliter énormément la préparation d'un budget provincial. À cet égard, c'est très bien.

La présidente: Merci, monsieur Leitão.

Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Bonjour, monsieur le ministre.

L'hon. François-Philippe Champagne: Bonjour, monsieur Garon.

Jean-Denis Garon: Monsieur Champagne, vous avez été nommé ministre au début de 2025. Vous n'avez pas déposé de budget. Votre premier ministre a déclenché des élections, votre plateforme financière était truffée d'erreurs et n'était pas balancée, où il y avait 20 milliards de dollars de contre-mesures tarifaires. C'était gênant.

Vous êtes revenu au mois de mai et, le 14 mai dernier, vous nous avez annoncé qu'il n'y aurait pas de budget cet automne. Vous avez été contredit publiquement par votre propre premier ministre. Au

printemps dernier, on vous a demandé de faire un budget cet automne, vous avez refusé. Finalement, après avoir subi de la pression, vous avez décidé d'en faire un.

Ça fait plusieurs semaines qu'on vous demande s'il y aura un budget au printemps prochain. Vous refusiez de nous dire « oui ». Vous refusiez de nous dire « non ». C'était un manque de transparence complet. Pendant ce temps, les travaux du Comité étaient bloqués. Plus de 200 groupes du Québec n'ont pas pu être entendus en public, devant le Comité, plutôt que derrière des portes closes de libéraux, chez vous ou chez le premier ministre. Ces plus de 200 groupes ne pourront être entendus par le Comité, alors que vous vous faites le chantre des consultations prébudgétaires.

Monsieur le ministre, est-ce la nouvelle transparence du gouvernement que le premier ministre mène des consultations derrière des portes closes? On reçoit les pétrolières et on reçoit ses amis derrière des portes closes. Les groupes viennent nous voir à nos bureaux pour nous dire qu'ils n'ont même pas reçu d'accusés de réception de la part de votre ministère.

Est-ce la nouvelle façon de décider pour les Canadiens?

L'hon. François-Philippe Champagne: Monsieur Garon, vous êtes le vice-président du Comité, or je ne sens pas beaucoup de bonheur dans votre voix, ce matin. Je suis surpris parce que c'est une bonne nouvelle. En fait, vous nous aviez demandé d'être clairs. Nous avons été très clairs et j'ai fait une conférence de presse...

Jean-Denis Garon: Il y a un mois.

L'hon. François-Philippe Champagne: ... et vous m'avez demandé de présenter notre nouvelle façon de faire; c'est ce que j'ai fait. Vous m'avez demandé de respecter le Parlement; je respecte ce que le Parlement nous demande. Vous m'avez demandé d'être plus transparent; je le fais. Vous m'avez demandé de consulter les provinces; je l'ai fait. Vous m'avez demandé plus de clarté; nous avons publié un communiqué de presse et j'ai aussi répondu à la presse tantôt. Je suis devant le Comité, ce matin.

Vous devriez donc éprouver plus de bonheur, ce matin, puisque, tout ce que vous m'avez demandé, monsieur Garon, je l'ai fait. Ça devrait vous aider à dire aux Canadiens et aux Québécois que nous travaillons ensemble.

Personnellement, je veux travailler avec le Comité. La preuve, c'est que vous m'avez demandé de faire des choses et que je les ai faites. Tant mieux, c'est au bénéfice des parlementaires. Imaginez, vous aurez tout l'été pour faire des consultations. Vous pourrez vous promener...

Jean-Denis Garon: Un an.

L'hon. François-Philippe Champagne: ... partout au pays.

• (1125)

Jean-Denis Garon: Madame la présidente, le ministre a pris sa minute et demie. On sait ce que le ministre fait avec l'horloge.

Le ministre est en train de nous dire qu'il va déposer un budget, qu'il n'a consulté personne en public, que le Comité ne consulte personne en public et il nous dit que le monde et la situation ont changé. Il vient nous dire que nous devons être de bonne humeur parce qu'ils n'ont consulté personne. Des groupes nous appellent pour nous dire qu'ils n'obtiennent pas de réponse de la part de son cabinet. Le ministre nous dit que nous pourrions consulter les gens l'an prochain. C'est ça, la nouvelle approche: les portes closes. On a supposément un premier ministre et un ministre omniscients.

Monsieur le ministre, avez-vous perdu le contrôle de votre ministère?

Je vais vous dire pourquoi je pose cette question. Vous avez demandé aux ministres, en plein été, de réduire les dépenses de 15 %. Depuis trois budgets, les libéraux disent qu'ils vont réduire les budgets de consultants, mais, dans les crédits du printemps, vous les avez augmentés de 26 %. Par exemple, pour les achats de matériel, dans les nouveaux crédits, on note une augmentation de 300 %; pour les dépenses courantes du gouvernement, l'augmentation est de 16 %.

Que s'est-il passé pendant l'été pour que vous changiez d'idée? Avez-vous perdu le contrôle?

Est-ce vous qui prenez les décisions?

L'hon. François-Philippe Champagne: Monsieur Garon, je ne sens pas beaucoup de bonheur dans votre voix, ce matin.

Cet été, je n'ai fait que travailler. Pour ce qui est consultations budgétaires, en fait, il y a eu cinquante tables rondes. Je pense que votre collègue M. Turnbull doit être offensé de vos propos.

Jean-Denis Garon: Ça s'est fait ici, au Comité?

L'hon. François-Philippe Champagne: Il y a eu 57 tables rondes bilatérales. Nous avons visité 26 villes, 13 provinces et territoires, 83 729 questionnaires ont été remplis par les Canadiens. Il y a eu 3 743 soumissions électroniques. Je suis ici depuis 10 ans seulement, mais, dans l'histoire du Canada, les consultations que nous avons menées sont parmi les plus vastes qui aient été faites.

Vous devriez avoir plus de joie dans la voix, ce matin.

Jean-Denis Garon: Je sais que vous aimez mes questions.

Comment pouvez-vous, dans la même allocution, nous dire que les consultations du Comité et de l'opposition sont importantes; qu'elles doivent avoir lieu, c'est important, mais que nous devons attendre à l'été prochain? On fait un budget, mais, finalement, les quelque 200 groupes qui devaient comparaître ici, au Comité, doivent attendre un an.

Comment pouvez-vous nous dire ça?

Vous vous êtes fait un party de libéraux pendant l'été, et vous croyez que le Comité n'est pas important. Vous venez maintenant me dire que je devrais être jovialiste et me réjouir de voir à quel point vous respectez le Parlement.

Dans quel monde vivez-vous, monsieur le ministre?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je vis dans le monde réel, monsieur Garon.

Je n'ai pas besoin de faire des clips et de les mettre sur les réseaux sociaux. Je travaille pour les Canadiens. La réalité, c'est que 83 729 questionnaires ont été remplis.

Jean-Denis Garon: C'est une insulte, madame la présidente. Mes questions sont dures, mais respectueuses.

Des groupes viennent nous voir et nous disent qu'ils ont écrit au cabinet du ministre, mais qu'ils n'ont même pas reçu d'accusé de réception. C'est arrivé la semaine dernière.

Le ministre vient nous dire qu'on devrait être content, qu'on devrait être jovial, car il a annoncé, cinq minutes avant la réunion du Comité, quelque chose qu'il aurait dû annoncer il y a un mois. Puis,

il nous dit notre façon de défendre les gens, c'est faire des clips sur TikTok.

Madame la présidente, voyez-vous le comportement de ce gouvernement et à quel point il est déconnecté des gens? Il nous dit que le monde a changé, mais que les consultations du Comité peuvent attendre encore un an.

C'est gênant, monsieur le ministre.

L'hon. François-Philippe Champagne: Monsieur Garon, vous devriez être content que je vous suive sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, comme je vous l'ai dit, nous avons reçu 83 729 commentaires. Or vous prétendez aujourd'hui, devant les Québécois, qu'il n'y a pas eu de consultations budgétaires...

Jean-Denis Garon: Le Comité n'a pas effectué de consultations, monsieur le ministre.

L'hon. François-Philippe Champagne: ... et je vous demande d'avoir un peu de perspective.

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Jean-Denis Garon: Le Comité n'a pas effectué de consultations.

La présidente: Monsieur Garon, votre temps de parole est écoulé.

[Traduction]

Je reviens aux conservateurs.

Monsieur Hallan, c'est vous qui allez prendre la parole.

Jasraj Hallan: Merci.

Monsieur le ministre, depuis que votre gouvernement a doublé la dette nationale, les Canadiens doivent payer davantage en taxes et en impôts aux banquiers et aux détenteurs d'obligations en intérêts sur la dette accumulée par votre gouvernement que ce qui est alloué en transferts aux provinces au titre des soins de santé.

Pouvez-vous confirmer que, dans le budget de 2025, les banquiers et les détenteurs d'obligations recevront moins que ce qui est versé aux provinces au titre des transferts en santé?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je ne vais certainement pas tolérer de me faire sermonner par un député conservateur, madame la présidente, qui a voté contre toutes les mesures que nous avons présentées pour appuyer les Canadiens. Le député et ses collègues ont voté contre l'assurance-médicaments, contre l'assurance soins dentaires...

Jasraj Hallan: Monsieur le ministre, c'est une question simple. Pouvez-vous confirmer pour les Canadiens...

L'hon. François-Philippe Champagne: ... et contre l'aide aux enfants dans le cadre du programme alimentaire pour enfants partout au pays.

Jasraj Hallan: ... que les transferts au titre des soins de santé seront plus importants que ce qui est versé aux banquiers et aux détenteurs d'obligations? C'est une simple question à laquelle vous pouvez répondre par oui ou par non, monsieur le ministre. Comme d'habitude, vous ne répondez pas.

L'hon. François-Philippe Champagne: À l'intention des Canadiens qui nous regardent, je pense qu'ils devraient pouvoir consulter vos votes antérieurs et connaître les raisons pour lesquelles vous avez voté contre les familles et les travailleurs lorsque nous avons offert notre soutien...

Jasraj Hallan: Je suppose que cela signifie que les banquiers et les détenteurs d'obligations...

La présidente: Je demanderais aux députés et au ministre de ne pas parler en même temps, pour le bien des interprètes.

Jasraj Hallan: Je suppose que cela signifie que les banquiers et les détenteurs d'obligations recevront encore une fois plus d'argent des contribuables canadiens en intérêts sur la dette du gouvernement que ce qui est consacré aux transferts au titre des soins de santé.

Monsieur le ministre, en septembre 2023, vous avez organisé une grande mise en scène. Vous alliez faire venir tous les PDG des chaînes d'épicerie, et vous avez affirmé que d'ici l'Action de grâce 2023, le prix des produits alimentaires diminuerait. Deux ans plus tard — nous sommes presque à l'Action de grâce 2025 —, l'inflation qui touche le panier d'épicerie a grimpé en flèche en raison des taxes libérales sur les aliments, d'autres taxes et des sommes que vous avez dépensé. En plus de tout cela, nous constatons que l'inflation du prix des aliments dans l'ensemble a augmenté pour atteindre près de 7 %. Le prix du bœuf haché a augmenté de 30 % depuis; les pommes, de près de 40 %; les tomates, de 15 %; le poulet, de 20 %. Les prix des aliments augmentent de 50 % plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis.

Quand le prix des aliments et celui du panier d'épicerie diminueront-ils?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je dirais, madame la présidente, aux Canadiens qui nous regardent que j'invite le député à voter en faveur du projet de loi C-4, qui prévoit une réduction d'impôt pour 22 millions de Canadiens de la classe moyenne, et...

Jasraj Hallan: Le projet de loi C-4 fera-t-il baisser le prix du panier d'épicerie, oui ou non?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je n'ai pas pu entendre la question, madame la présidente, parce que je répondais à la question du député.

J'inviterais tous les députés — et je suis sûr, parce que mon collègue est un membre très influent du caucus conservateur, qu'il peut convaincre ses collègues — à voter en faveur du projet de loi C-4, car il réduira les impôts pour 22 millions de Canadiens. C'est le genre de mesure qui permet aux Canadiens d'avoir plus d'argent dans leurs poches, et c'est le genre de mesure d'abordabilité dont veulent les Canadiens.

• (1130)

[Français]

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC): Je vais également poser des questions. Il me reste quelques minutes.

Monsieur le ministre, vous avez dit que plusieurs tables rondes avaient été tenues pendant l'été. Nous sommes le 6 octobre et le budget va être déposé le 4 novembre. Il sera à l'étape de l'impression dans deux semaines. Le budget doit donc être bouclé à 90 %.

À quoi sert le Comité permanent des finances? Pourquoi sommes-nous ici si aucun membre de l'opposition n'a pu participer aux réunions que vous avez tenues dans le cadre des consultations?

Vous dites que les Canadiens et les Canadiennes ont été occupés. Vous nous dites que nous avons un rôle important à jouer en tant que membres du Comité permanent des finances. On parle de respect depuis tantôt, et vous êtes un homme politique que je respecte beaucoup.

Maintenant, j'aimerais savoir en quoi vous respectez les gens du Comité permanent des finances.

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous devriez être content que nous remettions les pendules à l'heure. Nous répondons justement à la demande du Comité de changer de cycle budgétaire. Le directeur parlementaire du budget nous a demandé... Vous n'étiez pas au Parlement à l'époque, mais un rapport du Comité permanent des finances a demandé que nous changions de cycle. J'ai consulté les provinces, j'ai consulté des gens de votre coin de pays. Les entrepreneurs veulent plus de prévisibilité en ce qui concerne la construction.

Eric Lefebvre: Monsieur le ministre, on est le 6 octobre aujourd'hui...

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous allez avoir tout l'été prochain pour mener des consultations. Vous aviez tout l'été pour le faire. De notre côté, nous l'avons fait. C'est à vous de décider quand vous voulez consulter les gens. Nous l'avons fait cet été.

Eric Lefebvre: Ce que vous nous dites, c'est que vous le faites de façon individuelle et que ce Comité n'a pas à tenir des consultations.

Est-ce bien ce que vous me dites?

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est à vous de choisir la façon dont vous faites les choses.

Monsieur Lefebvre, vous devriez vous réjouir, aujourd'hui. Je connais les gens de chez vous. J'en connais pas mal. Les gens de chez vous se disent aujourd'hui que c'est tant mieux, qu'on s'aligne sur le Québec, que l'on s'aligne sur la saison de la construction.

En tant que parlementaire, vous en êtes à vos débuts, ici, à la Chambre des communes...

Eric Lefebvre: Monsieur le ministre...

L'hon. François-Philippe Champagne: Quand vous voterez sur les crédits budgétaires, vous aurez une vision plus claire parce que vous saurez ce qu'il y a dans le budget. Vous devriez être content.

Eric Lefebvre: Monsieur le ministre, mon temps de parole étant très limité, j'aimerais revenir aux questions que j'ai à vous poser.

Pour aider nos auditeurs à comprendre la situation, je précise que le rôle du directeur parlementaire du budget est de fournir une analyse économique et financière, non partisane, neutre et indépendante. Selon vous, M. Jacques a-t-il les compétences nécessaires pour faire ce travail?

L'hon. François-Philippe Champagne: Il a droit à son opinion. Ce que j'ai vu, c'est que...

Eric Lefebvre: Je vous demande si vous croyez qu'il a les compétences...

La présidente: Merci, monsieur Lefebvre. Votre temps de parole est écoulé.

Eric Lefebvre: Vous êtes sauvé par la cloche, monsieur le ministre.

L'hon. François-Philippe Champagne: Il a droit à son opinion.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Je donne maintenant la parole à Kent MacDonald.

Monsieur MacDonald, vous avez cinq minutes.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Monsieur le ministre Champagne et monsieur le sous-ministre, je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

Je pense que les Canadiens savent quels partis ont tergiversé et ont essayé d'épater la galerie. Nous sommes ici depuis près d'un mois, et nous aurions pu entendre les intervenants pendant ce temps, mais à cause des tactiques politiques de certains, nous n'avons pas eu cette possibilité.

Je pose la question suivante au ministre aujourd'hui: quelles sont les pierres angulaires de ce prochain budget, avec votre nouvelle façon de distinguer les dépenses de fonctionnement courantes des dépenses stimulant les investissements en capital? En quoi cela aidera-t-il le gouvernement et les organisations du secteur privé, particulièrement celles du secteur de la construction, à investir au Canada et à bâtir l'économie la plus forte des pays du G7?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je remercie M. MacDonald et l'Île-du-Prince-Édouard. Nous sommes tous heureux que le groupe des ministres des Finances fédéral, provinciaux et territoriaux ait été présidé par l'Île-du-Prince-Édouard.

J'ai informé le président ce matin de notre nouvelle façon de procéder. Je pense que c'est très simple. Le monde évolue à un rythme que nous avons rarement vu auparavant. La rapidité, l'ampleur et la portée du changement exigent que nous nous adaptions. Aujourd'hui, cela nous donne l'occasion de nous concentrer sur notre objectif principal, qui est de dépenser moins pour pouvoir investir davantage. C'est pourquoi nous présentons un nouveau cadre de budgétisation des investissements en capital et un nouveau cycle budgétaire.

Le premier est adopté dans une optique de clarté, parce que les députés nous ont demandé par l'entremise du comité — et je sais que le vice-président l'inscrira au compte rendu — de modifier le cycle budgétaire afin de laisser aux parlementaires plus de temps pour prendre connaissance du budget lorsqu'ils voteront en faveur du Budget principal des dépenses, parce que celui-ci doit être présenté avant le 31 mars. Il s'est déjà produit que le budget arrive après le Budget principal des dépenses, ce qui n'est pas l'idéal. On nous a demandé d'y remédier, et c'est ce que nous faisons.

Le deuxième aspect, c'est la prévisibilité pour une province, un territoire ou une entreprise. Je pense à toutes ces organisations au pays dont le fonctionnement dépend du financement fédéral. Elles veulent savoir si elles obtiendront des fonds dans le budget avant leur propre exercice financier. Selon la date de début et de fin de leur exercice financier, c'est difficile pour elles lorsqu'elles ne savent pas quelle sera la contribution fédérale.

Enfin, monsieur MacDonald, vous allez comprendre ce qui suit parce que vous avez été entrepreneur. Vous avez eu beaucoup de succès dans ce domaine, et nous sommes chanceux de pouvoir compter sur vous maintenant au Parlement. S'il y a une chose qui n'attend pas les décisions des parlementaires, c'est la saison de la construction. Ce ne sera pas une surprise pour nos amis de l'Alberta, parce qu'en Alberta et dans différentes régions du pays, des gens m'ont demandé — et j'étais ministre de l'Infrastructure auparavant — si je pouvais synchroniser nos décisions avec la saison de la construction. Si un budget est présenté au printemps, par exemple, et qu'il faut construire dans le Nord, il faut réserver la barge un an à l'avance. Si vous ne pouvez pas la réserver, si vous ne pouvez pas engager vos travailleurs et si vous ne pouvez pas recevoir de demandes de propositions d'entrepreneurs à ce moment-là, il est déjà

trop tard. Notre pays ne peut pas se permettre de rater une autre saison de construction. Nous ne pouvons pas nous le permettre. Nous devons faire des investissements générationnels dans notre avenir.

C'est pourquoi ce cadre nous aidera à nous concentrer sur ce qui compte, à prioriser nos investissements et à être plus transparents envers les Canadiens. C'est la raison pour laquelle les provinces et des groupes nous remercient de ce changement. Même le vice-président du comité serait d'accord. C'est ce qu'on nous a demandé, et nous répondons aux demandes du Parlement. Pour moi, c'est une question de remettre les pendules à l'heure.

Par la suite, le comité et le président devront décider du moment où vous tiendrez vos consultations budgétaires. Ce sera assurément tout au long de l'été et nous le faisons déjà toute l'année. Je tiens à remercier M. Turnbull pour tout le travail qu'il a accompli cet été.

Ce que je trouve fâchant, c'est d'entendre dire que nous n'avons pas consulté la population. Il s'agit probablement de la consultation publique sur un budget la plus importante des 10 dernières années. Par conséquent, je pense que les Canadiens vont se réjouir de cette mesure. Ils veulent plus de transparence et de clarté. Je pense que le fait de distinguer les dépenses de fonctionnement courantes des dépenses stimulant les investissements en capital est un ajout important. C'est pourquoi je ne comprends pas la critique de mes collègues conservateurs, parce que c'est une amélioration. Ce n'est pas une méthode de remplacement. Il s'agit simplement d'offrir une nouvelle perspective. Je peux vous dire que le déficit et la dette seront comptabilisés de la même façon que dans les budgets précédents, mais cela fournira une perspective supplémentaire pour mieux informer la population. En tant que parlementaires, nous devrions tous nous en réjouir.

• (1135)

Kent MacDonald: Monsieur le ministre, pouvez-vous nous parler de la façon dont votre ministère travaille à l'expansion des méthodes de construction préfabriquées et industrialisées dans les plus petites administrations comme dans le Canada atlantique?

La présidente: Veuillez vous limiter à 15 secondes, s'il vous plaît.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je vous en remercie. Je pense que tous les députés seraient heureux de l'entendre.

Nous devons faire les choses différemment. Nous devons construire plus de maisons. Les trois choses que les Canadiens nous ont dites au cours de l'été — et je suis sûr que c'est la même chose pour M. Garon, qui a écouté beaucoup de gens...

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Merci, monsieur MacDonald.

Avant de redonner la parole à M. Garon, je vais demander à M. Kelly de ne pas intervenir. Tout le monde peut l'entendre. Merci.

Monsieur Garon, allez-y.

[Français]

Jean-Denis Garon: Monsieur le ministre, en campagne électorale, votre gouvernement a acheté des votes à quelques jours de l'élection en remboursant dans sept provinces une taxe sur le carbone qu'ils n'avaient pas payée. Elle était remboursée d'avance.

Je vois que vous sortez vos notes et que la réponse est déjà préparée.

Je sais que vous allez me dire que ce n'est pas le cas, mais l'ancien directeur parlementaire du budget, M. Giroux, nous l'a confirmé.

Un de vos fonctionnaires, M. Coulombe, nous a confirmé que la taxe était remboursée avant d'être payée.

Maintenez-vous encore votre position? Allez-vous continuer à dire que vous n'avez pas versé ce remboursement avec de l'argent qui n'avait pas été prélevé?

L'hon. François-Philippe Champagne: D'abord, vous avez vu que j'ai déplacé mes notes, car je n'ai pas besoin de notes pour vous répondre, monsieur Garon.

Jean-Denis Garon: On l'espère.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je vous vois tous les jours, j'aime vos questions et j'aime votre travail. Vous faites du bon travail.

Jean-Denis Garon: Quelle est la réponse?

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous avez entendu la réponse des fonctionnaires. C'est une réponse de nature technique. Elle vous a été fournie et je l'ai même vue sur vos réseaux sociaux.

Jean-Denis Garon: Elle nous donne raison. C'est vrai.

L'hon. François-Philippe Champagne: Le Québec possède un système de tarification du carbone différent de celui des autres provinces qui s'appelle la bourse du carbone. Un remboursement a été versé aux provinces où cette taxe existait et l'argent provenait en effet des fonds consolidés.

Quand vous regardez...

Jean-Denis Garon: Vous avez pris vos 35 secondes, monsieur le ministre.

Monsieur le ministre, dans ces provinces, le gouvernement fédéral a envoyé un chèque avant que la taxe soit collectée.

Vous devez 814 millions de dollars au gouvernement du Québec. C'est M. Giroux, l'ancien directeur parlementaire du budget, nommé par votre gouvernement, qui le dit.

Pendant combien de temps allez-vous encore nous dire que la Terre est plate?

Allez-vous rembourser les 814 millions de dollars que vous devez au Québec?

Le remboursement de ces 814 millions de dollars est-il prévu dans votre budget?

L'hon. François-Philippe Champagne: Monsieur Garon, comme je vous l'ai dit, cet argent provient effectivement des fonds consolidés.

Quand on a construit le pont Samuel-De Champlain, à Montréal, l'argent provenait aussi de ces fonds.

Jean-Denis Garon: Monsieur le ministre...

L'hon. François-Philippe Champagne: Quand on a construit le pont à Québec, l'argent provenait aussi des fonds consolidés.

Jean-Denis Garon: Monsieur le ministre, vous avez envoyé des chèques de remboursement...

L'hon. François-Philippe Champagne: Pour réaliser le projet d'expansion du Port de Montréal, à Contrecoeur, nous avons puisé dans les fonds consolidés.

Jean-Denis Garon: Monsieur le ministre, vous lirez votre budget le 4 novembre...

[Traduction]

Ryan Turnbull: J'invoque le Règlement, madame la présidente. Je suis très sensible au travail des interprètes. J'ai siégé au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. Nous y avons entendu parler de choc acoustique, du fait que nos interprètes ne peuvent pas réguler le volume des échanges et qu'ils doivent pouvoir entendre et parler clairement. Je suis surpris qu'un député du Bloc parle en même temps que quelqu'un d'autre, sachant à quel point les oreilles des interprètes sont sensibles. Nous aimerions éviter les blessures de ces précieuses ressources.

● (1140)

La présidente: Merci, monsieur Turnbull.

Monsieur Garon, vous avez la parole.

[Français]

Jean-Denis Garon: À propos de ce rappel au Règlement, je comprends les doléances de mon collègue. C'est vrai qu'il faut faire attention.

Cependant, madame la présidente, nous tenons une réunion du Comité et une question a été posée. Le ministre Champagne est quasiment en train de lire son budget à l'avance pour éviter de répondre à cette question. Je lui demande de répondre à ma question. C'est son travail de le faire.

La présidente: S'il vous plaît, monsieur Garon, monsieur le ministre et tous les membres du Comité, pensons aux interprètes.

Jean-Denis Garon: La question est très simple, monsieur le ministre. Vous savez que je vous apprécie beaucoup.

Le remboursement des 814 millions de dollars dus au Québec est-il prévu dans votre budget?

Vous alliez me lire votre budget. Est-ce que ce remboursement en fait partie?

L'hon. François-Philippe Champagne: Par respect pour les interprètes, je m'excuse, madame la présidente.

Nous allons essayer de faire mieux pour ceux qui nous aident à faire notre travail ici.

Jean-Denis Garon: Le remboursement est-il prévu dans le budget, monsieur le ministre?

L'hon. François-Philippe Champagne: Monsieur Garon, je vous ai répondu que les sommes servant au remboursement provenaient des fonds consolidés.

Jean-Denis Garon: Qu'en est-il du remboursement aux Québécois?

L'hon. François-Philippe Champagne: L'argent n'a pas été remboursé aux Québécois parce que la taxe sur le carbone ne s'appliquait pas au Québec.

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Merci, monsieur Garon.

Jean-Denis Garon: Vous me dites encore que la Terre est plate.

[Traduction]

La présidente: Cette série de questions est terminée.

Je cède maintenant la parole à M. Kelly, du Parti conservateur, pour cinq minutes.

Pat Kelly: Merci.

Monsieur le ministre, en quelle année le budget sera-t-il équilibré?

L'hon. François-Philippe Champagne: Notre budget sera un investissement générationnel dans l'avenir du pays. Vous allez être heureux, monsieur Kelly, parce que vous aurez beaucoup de choses à dire à la population en Alberta.

Pat Kelly: Si vous le permettez, monsieur le ministre, pourriez-vous répondre à ma question? En quelle année le budget sera-t-il équilibré?

L'hon. François-Philippe Champagne: Comme je l'ai dit, j'ai déjà répondu à cette question, mais ce que vous allez voir, ce sont des investissements générationnels pour mettre notre pays sur la voie de la plus forte économie du G7.

Pat Kelly: Monsieur le ministre, vous avez peut-être réagi à la question, mais vous n'y avez pas répondu. Je vous demande, puisque nous sommes dans un comité parlementaire, si vous voulez bien répondre à la question.

En quelle année le budget sera-t-il équilibré?

L'hon. François-Philippe Champagne: J'ai déjà répondu à cette question. Vous pouvez me la poser autant de fois que vous le voulez, monsieur, mais la réponse sera toujours la même.

Pat Kelly: Éclairez-moi donc et dites-moi quand vous avez répondu à cette question.

L'hon. François-Philippe Champagne: J'ai déjà répondu à cette question. Nous avons dit très clairement que nous allions équilibrer le budget de fonctionnement d'ici 2028-2029.

Pat Kelly: D'accord. Monsieur le ministre, il est vrai que cette question vous a été posée à maintes reprises, y compris par moi. Vous y avez réagi à maintes reprises, mais vous n'y avez jamais répondu. Vous venez de parler d'un budget de fonctionnement. Je comprends que vous voulez distraire les Canadiens en modifiant les règles comptables, mais j'aimerais que vous me répondiez. Je vais vous donner une autre chance de répondre à ma question.

Quand le budget sera-t-il équilibré?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je vous ai très bien entendu, et je pense qu'il est irresponsable de la part d'un député de suggérer la question que vous posez.

Le déficit et la dette seront calculés et présentés, comme ils l'ont toujours été, conformément aux principes comptables reconnus.

Les Canadiens surveillent ces informations, et ils vous surveillent attentivement. Ils comprennent ce qui se passe. Je viens de donner une conférence de presse et, croyez-moi, les Canadiens comprennent vraiment. Ils ont dit...

Pat Kelly: Monsieur le ministre...

L'hon. François-Philippe Champagne: ... que le gouvernement présente une nouvelle perspective afin qu'il y ait plus de transparence et de clarté.

Vous devriez parler à vos collègues au niveau provincial. Ils se réjouissent vraiment de ce que nous faisons, monsieur, et c'est ce que vous m'avez demandé de faire.

Je tiens à préciser que le Comité du Parlement a demandé...

Pat Kelly: D'accord, monsieur le ministre, j'en ai assez entendu.

L'hon. François-Philippe Champagne: ... au ministre des Finances de modifier le cycle budgétaire.

Pat Kelly: Monsieur le ministre, vous ne répondez pas à la question.

L'hon. François-Philippe Champagne: Nous répondons à la volonté du Parlement.

Pat Kelly: Monsieur le ministre, vous refusez de répondre à la question, comme vous l'avez déjà fait à maintes reprises. J'en conclus que le budget ne sera jamais équilibré sous ce gouvernement.

En fait, au Comité des opérations gouvernementales, le directeur parlementaire du budget a dit que la voie dans laquelle nous sommes actuellement engagés n'est pas viable. Lorsqu'on lui a demandé en quelle année le budget sera équilibré, il a demandé si c'était une question piège.

Ce n'est pas une question piège. C'est une question à laquelle les Canadiens ont besoin que le ministre des Finances réponde, alors allez-vous répondre devant ce comité et dire aux Canadiens en quelle année vous équilibrerez le budget?

L'hon. François-Philippe Champagne: Permettez-moi de citer un ancien directeur parlementaire du budget, qui a dit: « Ce n'est pas choquant de voir le déficit augmenter alors que l'économie ralentit et que nous avons des engagements envers l'OTAN. Pour moi, c'est viable. » Celui qui s'exprimait ainsi c'était Kevin Page...

Pat Kelly: D'accord. Donc...

L'hon. François-Philippe Champagne: ... qui a été directeur parlementaire du budget pendant un certain temps.

Pat Kelly: Oui, il a fait de l'excellent travail.

Monsieur le ministre...

L'hon. François-Philippe Champagne: En fait, ce qu'il a dit reflète... J'aimerais tellement qu'il puisse assister aux réunions du G7 avec moi, car il dirait ce que font mes collègues. Nous affichons la situation financière la plus stable du G7.

Pat Kelly: D'accord, monsieur le ministre.

Vous ne répondez pas à la question, alors nous allons essayer de poser une autre question, monsieur le ministre.

L'hon. François-Philippe Champagne: Nous présentons le ratio de la dette au PIB et le ratio du déficit au PIB le plus faible. Vous devriez au moins dire aux Canadiens ce qui se passe réellement, monsieur. Ce sont des faits.

Pat Kelly: Monsieur le ministre...

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous pouvez avoir votre propre opinion, mais vous n'avez pas droit à vos propres faits. Les faits sont là, monsieur.

Pat Kelly: En effet.

Monsieur le ministre, c'est un fait que le budget...

L'hon. François-Philippe Champagne: Nous avons une cote de crédit AAA comme celle de l'Allemagne.

Pat Kelly: Le déficit budgétaire actuel devrait être... Votre déficit budgétaire actuel ne comprend même pas les engagements de l'OTAN. L'Institut C.D. Howe, par exemple, a déclaré que si nous commençons à inclure les engagements que vous avez pris publiquement, le déficit pourrait atteindre 90 milliards de dollars. Est-ce bien exact? Est-ce qu'il dépassera les 90 milliards de dollars si vous tenez certaines de vos promesses de dépenses?

• (1145)

L'hon. François-Philippe Champagne: Êtes-vous en train de dire que nous ne devrions pas respecter nos engagements envers l'OTAN pour défendre la souveraineté du Canada?

Pat Kelly: Non, je suggère que vous répondiez à une question.

L'hon. François-Philippe Champagne: La réponse est très claire. Nous allons respecter nos engagements envers l'OTAN. Nous allons investir dans la souveraineté du Canada. Les Canadiens comprennent que le monde change et que nous devons faire ces investissements générationnels.

[Français]

Eric Lefebvre: Je vous remercie, monsieur le ministre. J'aimerais revenir à mes questions pour un moment.

Selon le directeur parlementaire du budget, si le gouvernement maintient sa tendance à augmenter le ratio dette-PIB, c'est très inquiétant. Les Canadiennes et les Canadiens ont-ils à s'inquiéter de cette situation? De notre côté, nous sommes aussi très inquiets de l'augmentation de ce ratio.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je peux vous dire que le Canada occupe la position la plus enviable du G-7.

Voici ce que CBC News en ligne a rapporté au sujet de Kevin Page:

[Traduction]

On peut y lire que M. Page n'était pas en désaccord avec le récent rapport du directeur parlementaire du budget, mais il a soutenu que le Canada se trouve sur le plan financier « dans une situation plutôt favorable » par rapport aux autres pays du G7. Je ne fais que citer l'article.

Ce que vous dites, c'est que...

[Français]

Excusez-moi, je vais continuer en français.

Eric Lefebvre: Je vous remercie, monsieur le ministre. J'ai compris.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Lefebvre. Votre temps de parole est écoulé jusqu'au prochain tour.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer la parole à M. Turnbull, pour cinq minutes.

Ryan Turnbull: Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur le ministre, d'être ici, et merci également au sous-ministre.

Monsieur le ministre, j'ai du mal à comprendre, car les députés de l'opposition disent que nous n'avons pas mené de consultations exhaustives. Je peux leur confirmer — demandez simplement à ma femme de vous dire combien j'ai été si peu présent à la maison pendant l'été lorsque nous avons parcouru le pays et rencontré un si grand nombre d'intervenants — qu'il s'agissait, à mon avis, d'une approche très complète en matière de consultation.

Ce que les membres du Comité laissent entendre, je crois, c'est qu'ils n'ont pas saisi l'occasion d'utiliser le temps consacré aux travaux de notre comité pour mener des consultations prébudgétaires, ce qui était leur choix, et non le nôtre, parce que nous avons en fait laissé entendre que notre comité pourrait entreprendre ces travaux

dès maintenant mais, comme M. MacDonald l'a souligné, nous avons consacré le dernier mois à d'autres sujets.

Le projet de loi C-4 est certainement important, mais avant d'y arriver, j'aimerais vous poser quelques questions au sujet du nouveau cadre de budgétisation des investissements en capital et du nouveau cycle budgétaire.

Tout d'abord, nous avons consulté le directeur parlementaire du budget. Est-ce exact?

L'hon. François-Philippe Champagne: Oui, nous avons consulté la vérificatrice générale et nous avons... Si vous me le permettez, je tiens à vous remercier, vous et votre famille, monsieur Turnbull, parce que je sais que cet été a été très occupé. Je comprends ce que vous dites parce que, pour moi aussi, quand je pense que 83 722 personnes ont pris le temps de répondre à un sondage en ligne, je trouve étonnant d'entendre certains commentaires. Que diriez-vous à ces plus de 80 000 personnes qui ont pris le temps de répondre? Leurs voix comptent. C'est ce qu'elles ont dit, et elles nous ont fourni l'information. Il y a eu 50 tables rondes, 57 réunions bilatérales, des arrêts dans 20 villes, dans les 13 provinces et territoires et une réunion fédérale-provinciale-territoriale. Il s'agit d'une consultation d'une ampleur que je n'avais pas vue depuis longtemps. Je tiens à vous remercier, car vous y avez joué un rôle très important.

Pour faire suite à ce que vous avez dit, je pense que les membres du Comité auront l'occasion de le faire l'été prochain. Ce sera formidable. Ils seront occupés tout l'été s'ils veulent faire le tour du pays et entendre des témoins pour éclairer le budget. Cependant, laisser entendre qu'il n'y a pas eu de consultations budgétaires... Vous le savez, parce que vous l'avez fait vous-même et vous n'avez pas vu beaucoup votre famille puisque vous avez voyagé d'un bout à l'autre du pays pour le faire. Je comprends ce que vous ressentez.

Ryan Turnbull: Merci, monsieur le ministre. Je crois que c'était un processus très complet.

Nous avons également publié aujourd'hui des définitions détaillées et claires des « investissements en capital », n'est-ce pas?

L'hon. François-Philippe Champagne: Oui, nous avons publié un communiqué de presse aujourd'hui. Nous avons été très clairs sur ce que sera la formation de capital. Je dirais, monsieur Turnbull, que les Canadiens le comprennent. Comme je l'ai dit, quand vous payez vos factures, vous dépensez. Quand vous achetez une maison, vous investissez. Pour ma part, c'est la raison pour laquelle je ne comprends pas certains des commentaires qui ont été formulés plus tôt, parce que, comme l'a dit M. Leitão, l'ancien ministre des Finances du Québec, en assurant une plus grande transparence et clarté aux parlementaires, nous faisons exactement ce que le Parlement nous demande de faire. On nous a demandé de modifier le cycle budgétaire. Ensuite, des entreprises nous ont demandé d'assurer la prévisibilité dont elles ont besoin. Elles ont besoin de savoir à l'avance ce qui va se retrouver dans le budget afin de pouvoir planifier en conséquence. Ensuite, une des choses que les parlementaires souhaitent, c'est que le cycle budgétaire s'harmonise davantage avec la saison de la construction pour disposer du temps dont nous avons besoin dans cette optique.

Pour moi, il s'agit de dire très clairement aux Canadiens à quoi sert leur argent. Il sert à la formation de capital. Il sert aux dépenses de fonctionnement. Je pense que mes collègues conservateurs et bloquistes devraient se réjouir du fait que nous offrons ce genre de transparence.

Pour que ce soit bien clair pour les Canadiens, il ne s'agit pas de remplacer la méthode comptable, mais plutôt de l'améliorer. Il s'agit d'ajouter une perspective pour que les gens puissent voir... Lorsqu'ils prennent connaissance du budget, ils peuvent se dire: « D'accord, je comprends où va mon argent. » Ensuite, tout le reste sera conforme à toutes les normes comptables qui ont toujours encadré l'établissement d'un budget au Canada.

• (1150)

Ryan Turnbull: Merci, monsieur le ministre.

Lorsque je fais du porte-à-porte et que je parle aux gens de ma circonscription, ils me disent tous la même chose, soit qu'ils veulent une économie forte et en croissance au Canada. Ils veulent des emplois pour leurs enfants. Ils veulent des logements abordables. De mon point de vue, nous entrons ici dans un nouveau cycle budgétaire et nous inaugurons un cadre de budgétisation des investissements en capital, et nous apportons ces changements pour mettre l'accent sur ce que nous appelons la « formation de capital ».

En quoi cela va-t-il favoriser la croissance de notre économie?

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est fondamental pour l'avenir de notre pays. Vous savez, le monde change. Nous devons nous adapter. Comme je l'ai dit, la rapidité, l'ampleur et la portée de tels changements ne se produisent qu'une fois par génération. Je pense qu'en tant que parlementaires — et je ne parle pas seulement du gouvernement, mais aussi de mes collègues des deux côtés de la Chambre —, nous devons être à la hauteur du défi qui se présente à nous en ce moment.

Les gens qui nous ont précédés ont été à la hauteur. Je pense qu'en 1945, les gens ont vécu un tel grand moment. Les Canadiens comprennent instinctivement que, face à une telle situation, il faut investir. Il faut réduire nos dépenses. C'est pourquoi nous disons que nous allons dépenser moins pour pouvoir investir davantage.

La présidente: Je suis désolée, monsieur le ministre, mais c'est tout le temps que nous avons pour cette série de questions. Merci.

Chers collègues, je regarde l'horloge, et je constate que nous n'avons pas le temps de faire un autre tour complet, mais si cela vous intéresse, nous pourrions faire un tour condensé en accordant deux minutes et demie chacun aux conservateurs et aux libéraux, et une minute et demie au Bloc. Est-ce que tout le monde est d'accord?

Des députés: D'accord.

La présidente: Merci.

Allez-y, madame Cobena.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le ministre, j'aimerais avoir une discussion franche avec vous: des questions simples et des réponses simples.

Vous dites que vous voulez changer la façon dont vous établissez votre budget, et je dois me demander pourquoi ne pas plutôt mettre fin à vos dépenses irresponsables? Si je dis à mon mari qu'acheter un trop grand nombre de sacs de ciment est un investissement, cela ne change rien au fait que c'est une dépense irresponsable. Ma question est la suivante: pourquoi changez-vous votre façon de présenter le budget, plutôt que de modifier vos dépenses inconsidérées pour que, sur une base nette, nous puissions équilibrer le budget?

L'hon. François-Philippe Champagne: Eh bien, vous devriez plutôt vous demander pourquoi vous avez voté contre des mesures qui soutiennent les Canadiens. Je pense que les gens qui nous re-

gardent à la maison seraient surpris de voir le bilan de vos votes antérieurs, le fait que vous ayez voté contre des mesures qui allaient leur faciliter la vie.

Sandra Cobena: Monsieur le ministre, la réponse est très simple. Je veux vraiment que vous répondiez à ma question. Pourquoi changez-vous votre façon de présenter les choses plutôt que d'essayer d'équilibrer le budget?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je pense que les Canadiens ont droit à la transparence. Dans le cadre d'une discussion franche entre vous et moi, je pense que votre mari, votre famille et tous les citoyens de votre circonscription ont droit à plus de transparence pour voir la budgétisation et l'utilisation qui sera faite de leurs taxes et impôts. C'est une question de transparence.

Sandra Cobena: Je conviens que la transparence est une bonne chose, mais tous les citoyens de ma circonscription n'ont pas la chance de remanier leur budget pour le présenter sous un meilleur jour à la fin du mois. Ce qui compte, c'est le résultat final. Si vous n'avez pas d'argent, vous n'en avez pas. Pourquoi modifiez-vous la façon dont vous présentez le budget au lieu de l'équilibrer?

L'hon. François-Philippe Champagne: Le résultat net demeure le même, mais je pense que vous ne pouvez pas être contre le fait de donner plus d'information aux Canadiens. Les gens veulent savoir où va leur argent: est-il consacré à des dépenses ou à des investissements?

Eric Lefebvre: Le résultat est le même.

Sandra Cobena: Le déficit sera-t-il plus élevé sous votre gouvernement et celui de M. Carney que sous Trudeau?

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous devriez informer vos électeurs que nous affichons le ratio du déficit au PIB le plus bas du G7.

Sandra Cobena: Monsieur le ministre, s'il vous plaît, je pose une question très simple.

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est ce qui compte vraiment.

Sandra Cobena: Sera-t-il plus élevé que sous Trudeau, oui ou non?

L'hon. François-Philippe Champagne: Il faut comparer notre situation financière à celle des autres pays du G7, parce que c'est ce que font les Canadiens, nos collègues et les agences de cotation.

Sandra Cobena: Monsieur le ministre, les chiffres ne changent pas. C'est noir ou blanc. Je le sais puisque j'ai travaillé dans le secteur financier.

Le déficit sera-t-il plus élevé ou moins élevé que celui de Trudeau?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je sais que vous venez du secteur financier. C'est pourquoi je suis heureux que vous siégiez au Comité des finances. Vous le savez, puisque vous êtes une planificatrice financière très intelligente...

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Merci, madame Cobena.

Je vais céder la parole à M. Leitão pour deux minutes et demie.

[Français]

Carlos Leitão: Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, j'ai encore une question à vous poser. Toutefois, j'aimerais d'abord apporter une clarification.

La partie de l'investissement du budget que l'on fait dans l'économie aura un effet, une incidence, sur le potentiel de croissance économique canadienne. Cela n'aura donc pas un effet inflationniste. On n'est pas en train de stimuler la demande, on est en train de stimuler l'offre, la capacité de production. Il ne s'agit pas d'un effet inflationniste.

Monsieur le ministre, ma question porte sur l'abordabilité.

Le projet de loi C-4 traite de ce sujet. Dans le contexte actuel où, en effet, les prix de certains produits ont augmenté rapidement, quelle serait l'incidence du projet de loi C-4 sur l'abordabilité?

• (1155)

L'hon. François-Philippe Champagne: Tout d'abord, je vous remercie, monsieur Leitão, d'avoir informé les membres du Comité.

Comme ancien ministre des Finances du Québec et comme économiste de renom, vous faites une bonne lecture de ce sujet. Honnêtement, en tant qu'économiste, quand vous regardez le bilan économique ou les ratios du Canada, vous comprenez que nous sommes en une bonne position.

Évidemment, on sait qu'il y a un multiple quand on investit dans les infrastructures. Le but est de faire croître l'économie canadienne. Nous nous sommes donné pour objectif d'avoir l'économie la plus forte du G7.

J'aimerais dire que le projet de loi C-4 nous aide. La mesure phare du gouvernement a été la baisse d'impôts. Je pense que mes collègues devraient la célébrer. La première chose que nous avons faite a été de baisser l'impôt pour 22 millions de Canadiens et de Canadiennes. Quand on parle d'abordabilité, on parle de plus d'argent dans les poches des contribuables. C'était l'une des premières mesures que nous avons prises.

Je vois mes collègues, je vois qu'ils sont contents, finalement, parce que c'est une mesure importante. Ils ont voté en faveur de cette mesure. J'espère qu'ils voteront pour cette mesure à l'étape de la troisième lecture, parce que ce serait un peu délicat d'aller expliquer à leurs concitoyens les raisons pour lesquelles ils ne votent pas en faveur d'une baisse d'impôts. Nous l'avons entendu cet été, et je sais que M. Garon l'a entendu aussi: la première chose dont les gens nous parlent, c'est le coût de la vie; la deuxième, c'est le logement; et la troisième, c'est l'économie. Je pense que c'est à peu près la même chose pour tout le monde.

Je pense que le fait d'avoir déjà agi pour réduire le fardeau fiscal des ménages canadiens est important.

Je remercie mes collègues d'avoir voté en faveur de cette mesure, et j'ai bon espoir qu'ils vont faire de même à l'étape de la troisième lecture. Je sais que, dans leur cœur, ils veulent aussi aider les Canadiens et les Canadiennes dans un moment aussi important que celui que l'on vit présentement.

Carlos Leitão: Merci, monsieur le ministre.

La présidente: Merci, monsieur Leitão.

Nous allons céder la parole à M. Garon, qui dispose d'une minute et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, beaucoup d'ententes conditionnelles et ponctuelles en matière de transferts en santé arrivent à échéance.

Vous nous annoncez aujourd'hui qu'on aurait peut-être un budget pour une période de 18 mois. Je pense donc qu'il est approprié de vous poser la question suivante.

À partir de l'an prochain, les transferts en santé, tels qu'ils sont actuellement conçus, vont commencer à croître moins rapidement que les dépenses en santé.

Pouvez-vous nous dire si vous allez augmenter de façon importante les transferts inconditionnels en santé pour les provinces dans votre budget?

L'hon. François-Philippe Champagne: D'abord, je voudrais corriger votre affirmation. Je vous invite à regarder l'énoncé ou le communiqué de presse que nous avons publié aujourd'hui. Il y aura une mise à jour économique comme nous le faisons au printemps. Il y aura donc une mise à jour économique, mais...

Jean-Denis Garon: Monsieur le ministre, les transferts en santé vont-ils augmenter cet automne?

L'hon. François-Philippe Champagne: Monsieur Garon, vous êtes un économiste de renom. Pour ces questions, vous comprendrez qu'un ministre des Finances, à 30 jours du budget fédéral...

Jean-Denis Garon: ... doit connaître les transferts en santé.

L'hon. François-Philippe Champagne: Ce n'est pas maintenant qu'on va parler de cela. Vous devrez attendre un peu plus pour avoir des réponses à toutes vos questions. Je sais que, le 4 novembre, vous serez content de ce qu'il y aura dans le budget. Beaucoup de mesures vont aider les Québécois et les Québécoises. Je peux vous dire que ce budget est bon pour les provinces, pour les territoires, pour les régions, pour l'industrie, pour ce pays.

Jean-Denis Garon: Merci, monsieur le ministre.

La présidente: Je vous remercie tous..

Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre présence.

Je vous remercie, monsieur le sous-ministre. C'était vraiment difficile pour vous, aujourd'hui.

Chers collègues, nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes pour préparer la prochaine étape de notre réunion.

• (1155)

(Pause)

• (1205)

[Traduction]

La présidente: Chers collègues, nous allons entamer la deuxième heure de notre réunion d'aujourd'hui.

Conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 12 juin 2025 et à la motion adoptée le 22 septembre 2025, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-4, Loi concernant certaines mesures d'abordabilité pour les Canadiens et une autre mesure.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins.

Nous accueillons Jennifer Keesmaat, présidente-directrice générale de Collectedv-Markee; Geoff Cape, président-directeur général d'Assembly Corp.; et Richard Lyall, président du Residential Construction Council of Ontario.

Tous les témoins en visioconférence ont effectué un test de son obligatoire.

Je vais maintenant faire quelques observations à l'intention des nouveaux témoins. Veuillez attendre que je vous donne la parole nommément avant de parler. Si vous êtes en vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro et éteignez-le si vous ne parlez pas. Sur Zoom, en bas de l'écran, il est possible de sélectionner le canal d'interprétation approprié: le parqué, l'anglais ou le français. Si vous êtes en présentiel, servez-vous de l'oreillette et sélectionnez le canal désiré. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Vous disposerez chacun de cinq minutes pour votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions.

Nous allons commencer par Mme Keesmaat.

Jennifer Keesmaat (présidente et directrice générale, Collecdev-Markee, à titre personnel): Bonjour distingués membres du Comité. C'est un plaisir d'être ici avec vous pour vous parler de logement, en particulier de l'offre de logements abordables.

Je m'appelle Jennifer Keesmaat. Je suis présidente-directrice générale de Collecdev-Markee, une entreprise canadienne de développement qui se spécialise dans la construction de logements locatifs et abordables à Toronto et à Hamilton. J'ai aussi été planificatrice en chef de la Ville de Toronto, et j'ai mis sur pied le Canada Builds Modular Summit, un événement inaugural qui aura lieu le 23 octobre. Nous avons hâte d'accueillir le ministre Robertson pour une discussion informelle, lors de laquelle nous chercherons à créer un écosystème plus profond et plus vaste afin de moderniser la construction au Canada.

Collecdev-Markee est un bâtisseur de maisons, et je peux vous dire que le marché n'est pas facile. Notre entreprise est maître d'œuvre dans l'élaboration et la construction de projets qui contribuent directement aux priorités fédérales et municipales en matière de logements, notamment dans le quartier Tyndale Green à revenus mixtes, où nous misons sur des structures modulaires en bois pour ériger 1 400 maisons, une garderie et des installations communautaires. Il y a aussi le 275, rue Merton, où nous avons entamé la construction de 447 logements locatifs dont 30 % seront abordables et couverts par un bail de 99 ans. La construction de ces deux projets a commencé ce mois-ci.

Rue Bloor, au centre-ville de Toronto, nous rénovons entièrement l'église de la rue Bloor, appartenant à l'Église unie du Canada, qui viendra s'encaster dans le forum d'un immeuble de quelque 300 résidences. Le projet étant immédiatement situé au-dessus du métro, il est incroyablement complexe, et cette semaine nous allons couler la dalle de béton de l'édifice de 14 étages. L'installation des fenêtres débutera dans les prochaines semaines. Les résidents devraient emménager dans leur nouvelle maison en 2027.

Cette année, nous avons également fermé des unités et déménagé les résidents dans 450 nouveaux logements, proches des axes de transports en commun, faisant partie d'un nouvel immeuble de hauteur moyenne dans le nord de la ville. L'accession à la propriété abordable est rendue possible grâce à un partenariat avec Habitat pour l'humanité.

Comme vous pouvez le voir, nous menons des projets qui en sont à différentes étapes de développement, et c'est exactement ce que votre comité et notre gouvernement veulent voir davantage: des projets qui intègrent abordabilité, durabilité, modularité et installations communautaires.

De nos jours, cependant, ces projets sont l'exception. Ils ne sont pas la norme. De nombreux autres projets, notamment sur des sites viables dans l'ensemble du secteur et dont certains sont dans nos cahiers, sont reportés voire carrément annulés en ce moment même, en raison des frais élevés imposés par le gouvernement, de la conjoncture incertaine du marché et des coûts de construction obstinément élevés.

J'appuie le remboursement de la TPS prévu dans le projet de loi C-4 pour l'achat d'une première maison, car c'est un pas en avant, mais je n'y vois guère plus. Je crois aussi que ce remboursement devrait être consenti à tous les acheteurs de résidences principales et pas seulement aux acheteurs d'une première maison. D'une certaine façon, ce n'est là qu'un début.

Nous savons que, selon les dernières prévisions de la SCHL, le nombre de mises en chantier diminuera d'environ 30 000 entre 2024 et 2027. Si cette projection se maintient, les répercussions seront graves sur l'abordabilité et les emplois. Nous savons, d'après les données de Statistique Canada, que des dizaines de milliers d'emplois sont en train de disparaître dans le milieu de la construction partout au pays, que l'on parle de charpentiers, de plombiers ou d'électriciens. Cela ne tient même pas compte de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement qui produit des fenêtres, du béton et des cloisons sèches, ni de toutes les autres entreprises qui contribuent au processus de développement et à des contrats de 1 à 10 millions de dollars pour lesquels notre entreprise a quotidiennement recours à de la sous-traitance. Ce sont des fournisseurs importants dont la production est loin d'être négligeable. Or, à l'heure actuelle, ils sont sur le point de connaître un déclin marqué au Canada.

Pour cette raison, je vous exhorte à adopter une approche globale pour comprendre la construction de logements au Canada. Beaucoup trop de propriétaires sont bloqués dans leur maison et sont pénalisés par la TPS, par les droits de mutation et par des droits d'aménagement élevés pour les nouvelles constructions s'ils envisagent de réduire leur empreinte et de déménager. Cela veut dire que le système est verrouillé. Il empêche les familles d'avoir accès aux logements dont elles ont besoin et il empêche les jeunes de planifier leur avenir et de réaliser le rêve d'élever leur famille au Canada. Notre industrie est solide et capable, et les frais gouvernementaux comme les taxes et les droits d'aménagement devraient être la dernière chose qui nuise au développement du logement.

Nous nous retrouvons dans une situation un peu bizarre. Le gouvernement a fait savoir qu'il prendrait des mesures à l'égard des droits d'aménagement, mais s'il ne le fait pas sans tarder, l'industrie continuera de ralentir.

• (1210)

Si vous avez écouté le discours du Trône prononcé par le Roi, vous aurez entendu dire que les droits d'aménagement sont réduits de moitié, mais cela n'a pas encore été mis en œuvre.

La présidente: Madame Keesmaat, puis-je vous demander de conclure, s'il vous plaît? Merci.

Jennifer Keesmaat: Bien sûr.

Je dirai ceci: pour nous, le risque actuel tient à l'inaction. Nous devons agir rapidement. Nous devons déjà agir rapidement il y a six mois. Nous devons agir rapidement il y a deux ans. Plus nous attendrons pour mettre ces politiques en place, plus nous devrons faire de rattrapage à long terme, car notre industrie continue de ralentir alors même qu'elle devrait être en expansion.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup, madame Keesmaat.

Monsieur Cape, vous avez cinq minutes.

Geoff Cape (chef de direction, Assembly Corp.): Merci.

Je m'appelle Geoff Cape et je suis le PDG d'Assembly Corp. Je représente également une coalition que nous avons mise sur pied au cours des six derniers mois et qui se concentre sur la construction industrielle; je veux parler de la Canadian Industrialized Construction Coalition. Plus de 100 entreprises ont exprimé leur point de vue sur les exigences de la politique visant à favoriser l'abordabilité au Canada.

Tout d'abord, merci à vous toutes et tous de braquer les projecteurs sur un aspect aussi déterminant que le programme d'abordabilité. Je crois comprendre que le projet de loi C-4 met particulièrement l'accent sur l'allègement de la TPS, et c'est une occasion à la fois d'influer sur les acheteurs et d'accélérer les nouvelles constructions. Je suis convaincu de la valeur de cette idée à un niveau général. C'est une occasion d'accélérer les achats et de créer l'élan nécessaire dans l'industrie, tandis que cette idée est chaudement accueillie.

Je suppose qu'il y aura toujours un débat sur la question de savoir si c'est suffisant, si c'est trop ou pas assez en ce qui concerne la portée de cette recommandation de politique particulière. Ce n'est pas à moi de me prononcer là-dessus. Je sais qu'il s'agit d'une initiative stratégique qui est nécessaire dans le cadre d'un ensemble plus vaste de programmes stratégiques.

Dans cette optique, l'annonce faite par le premier ministre et le ministre du Logement et de l'Infrastructure, le dimanche 14 septembre, d'investir 13 milliards de dollars dans l'initiative Maisons Canada est le bon complément à la stratégie d'allègement de la TPS — la plus importante, un programme plus solide qui englobe le remboursement de la TPS et soutient financièrement les particuliers acheteurs de logements. J'estime personnellement que cette stratégie globale nous permettra de progresser sur la voie de l'abordabilité. Il est essentiel que nous changions notre façon de construire et d'établir nos relations dans la chaîne d'approvisionnement en ce qui a trait à la construction de logements au Canada.

C'est dans cette optique que la coalition que nous avons mise sur pied a formulé 19 recommandations principales et 17 recommandations secondaires, toutes axées sur le financement, l'intégration de la chaîne d'approvisionnement et la nécessité de simplifier les processus d'approbation à l'échelle du pays.

Je n'en dirai pas plus, si ce n'est pour préciser que l'Assembly se fonde sur les pratiques exemplaires en vigueur dans le monde. Notre entreprise a passé les sept dernières années à essayer de déterminer dans quel pays on trouvait la pensée la plus éclairée et la plus avancée en matière de politiques et de construction de logements abordables, et c'est en Suède que nous avons atterri. Nous avons alors instauré une étroite relation de travail avec Lindbäcks, l'une des plus grandes entreprises au monde dans le domaine du logement modulaire. La courbe d'apprentissage pour nous, je pense, est quelque chose que nous pouvons partager dans tout le pays. C'est certainement une idée qui devrait être partagée par les réseaux de politiques provinciaux, municipaux et fédéraux, bien sûr. Nous avons la possibilité de faire un bond en avant au Canada, et c'est ce que j'espère.

• (1215)

La présidente: Merci, monsieur Cape. Il est rare que les déclarations liminaires nous permettent de récupérer du temps.

Monsieur Lyall, je vous cède la parole.

Richard Lyall (président, Residential Construction Council of Ontario): Je vous remercie de m'avoir donné cette occasion de témoigner.

Après les déclarations du ministre des Finances, M. Champagne, j'espère que l'on reconnaît l'importance de s'attaquer à la crise du logement pour assurer la prospérité de notre pays. Comme le premier ministre Carney l'a souligné, nous faisons face à une fracture à plusieurs niveaux. Le logement en fait partie.

Nous savons que les deux principaux problèmes des Canadiens sont l'abordabilité et le logement. Comment en sommes-nous arrivés là? La réponse est essentiellement que nous avons systématiquement laissé passer notre chance. Nous tenions le logement pour acquis, et personne ne s'intéressait vraiment à la question ni n'harmonisait les politiques. Le ratio coûts du logement-revenus est devenu grossièrement déséquilibré, et nous nous sommes retrouvés avec une crise nationale dont les épicentres sont l'Ontario et Vancouver.

Il ne faut pas perdre de vue que la crise varie d'une région à l'autre et qu'il est difficile de trouver des solutions fédérales universelles. L'Alberta construira près de 60 000 maisons cette année, à peu près comme l'Ontario, qui compte trois fois plus d'habitants. En effet, la situation en Ontario est de loin la pire en Amérique du Nord. Pourtant, cette province est le moteur de la croissance au Canada et elle fait face à des défis sans précédent venant du Sud de la frontière, ce qui n'est pas de bon augure pour l'ensemble du pays.

Les gouvernements ont pris des mesures utiles, mais ils n'ont pas atteint les divers objectifs qu'ils se sont fixés. En fait, nous progressons en sens inverse. Les solutions sont complexes pour les non-initiés. Le défi est technocratique. Le logement, l'alimentation et la sécurité sont des besoins économiques fondamentaux uniques dans toute société. Des gens ont besoin d'un toit. Cependant, nous taxons les logements au même titre que les cigarettes et l'alcool, à coups de « taxes sur le péché » conçues pour décourager la consommation, ce qui est insensé. RESCON a été le premier à publier un rapport démontrant l'ampleur des coûts que cela représente. Il est fondamentalement injuste que de nombreuses provinces refilent ces coûts aux jeunes et aux acheteurs d'une première maison.

L'abordabilité du logement est essentielle au bien-être et à la prospérité et sans prospérité, il est impossible de faire croître une économie moderne. Sans prospérité, pas d'investissements. Sans prospérité, nos éléments les plus brillants quittent le pays. Les constructeurs ont réduit les prix dans un effort désespéré visant à mener à bien de nouveaux projets. Les ventes de nouveaux condominiums dans notre région sont en baisse de 90 %, les constructions basses ont chuté de 70 % et ce n'est pas fini. La perte d'emplois qui s'annonce aura des effets dévastateurs sur l'économie en général.

Nous préconisons depuis longtemps un allègement pour les consommateurs, sous la forme d'une réduction des taxes de vente et des redevances d'aménagement — qui sont une taxe à la consommation particulièrement régressive —, des taxes sur le transfert des terres et d'autres taxes. Il y a également lieu de simplifier et de moderniser les processus d'approbation, ici comme ailleurs, parce que le secteur privé produit 90 % des logements et que ce marché est actuellement dysfonctionnel. Il y a aussi un besoin de logement social, que nous construisons, mais le gouvernement doit être à l'origine de ces solutions.

Il y a lieu de noter que le projet de loi C-4 aborde certaines questions, mais ce qui est important, c'est que le nouveau gouvernement fédéral fasse ce à quoi il s'est engagé. Sommes-nous d'avis qu'il faudrait en faire plus? Oui, mais c'est un premier pas crucial.

Deux questions d'importance cruciale se posent. La première est celle de la taxe de vente imposée aux primo-accédants. Nous félicitons le gouvernement d'avoir pris cette mesure. Nous nous serions attendus à ce qu'elle aille plus loin, mais nous l'avons accueillie favorablement en tant que mesure d'allègement pour les acheteurs d'une première maison.

Il est malheureux que la province de l'Ontario n'ait pas repris la balle au bond. Selon Tarion, organisme qui garantit les maisons neuves de l'Ontario, en 2024, 39 % des acheteurs de logements neufs étaient des primo-accédants. Ce message et d'autres messages contradictoires au sujet des acheteurs d'une première maison ont eu un effet paralysant sur le marché, comme en témoignent les personnes qui attendent l'allègement de la taxe de vente accordé par l'Ontario.

Les ventes de logements neufs dans la région du Grand Toronto sont à un creux historique: moins de 5 000 unités seront vendues cette année. L'allègement fiscal accordé aux primo-accédants aidera un segment du marché; je ne doute pas que d'autres mesures seront nécessaires pour aider les autres. Les projets de construction domiciliaire ne peuvent pas atteindre l'échelle requise sans allègement fiscal pour les consommateurs.

L'autre défi est celui des droits d'aménagement qui sont une spoliation fiscale sous les atours d'une taxe sur les promoteurs. C'est là que l'annonce du gouvernement fédéral au sujet de son traitement en Ontario revêt une importance cruciale.

Le Fonds pour accélérer la construction de logements doit être plus discipliné et récompenser les municipalités qui atteignent leurs objectifs. Un rapport que nous avons publié la semaine dernière en collaboration avec Mike Moffatt, de la Missing Middle Initiative, attribue un « F » à 22 des 34 municipalités de l'Ontario. De plus, il faut rappeler qu'au bout du compte, les municipalités sont des créatures provinciales, donc si elles continuent d'appliquer des politiques du type « pas dans ma cour », la province peut et doit intervenir, ce qu'a fait l'Alberta.

En ce qui concerne le programme Maisons Canada, nous apprécions l'intention du gouvernement d'harmoniser sous une même bannière tout ce qui touche au logement. Le truc ici est bien sûr de savoir comment cela va fonctionner et si le gouvernement saura se montrer agile et efficace. Le choix d'Ana Bailão pour diriger Maisons Canada est inspiré.

L'offre de nouveaux logements doit être une priorité. L'inclusion des mesures d'abordabilité du logement dans le projet de loi C-4 représente un pas important dans la bonne direction qui doit être ap-

puyé. Les mesures doivent être étendues et les politiques et programmes ajustés au besoin. L'offre de logements ne doit pas être une question partisane. Les divers ordres de gouvernement doivent travailler de concert dans ce dossier qui a une incidence sur d'autres questions liées aux politiques.

• (1220)

Nous devons raviver le rêve d'une vie meilleure et aider nos jeunes qui, franchement, ont été radicalement laissés pour compte.

Je vous en remercie.

La présidente: Merci, monsieur Lyall, et merci à tous nos témoins pour leurs déclarations liminaires.

Je tiens à informer les témoins que M. Cape est temporairement hors ligne et que nous nous efforçons de le faire revenir.

En attendant, Mme Cobena va entamer la première série de questions.

Vous avez six minutes, madame.

Sandra Cobena: Merci, madame la présidente.

Ma question s'adresse à M. Lyall.

Est-ce qu'une Canadienne qui a perdu sa maison à cause de la crise de l'abordabilité et qui essaie maintenant de réintégrer le marché pourrait bénéficier du remboursement de la TPS?

Richard Lyall: Oui.

Sandra Cobena: Qu'arrive-t-il si ce n'est pas son premier achat?

Richard Lyall: Alors, la réponse est non.

Je suis désolé. Je m'intéresse aux acheteurs d'une première maison.

Sandra Cobena: Est-ce qu'unDonc, la réponse est non.

e mère monoparentale qui a vendu sa maison — à cause d'un divorce, par exemple — pourrait bénéficier du remboursement de la TPS?

Richard Lyall: Si elle n'en est pas à sa première maison, elle ne pourra pas en bénéficier.

Sandra Cobena: Est-ce que les aînés qui cherchent à réduire la taille de leur logement et à libérer ainsi une maison familiale, bénéficieraient du remboursement de la TPS?

Richard Lyall: Non.

Sandra Cobena: Est-ce qu'un jeune couple qui cherche à vendre son appartement en copropriété et à déménager dans une maison en rangée pour fonder une famille bénéficierait du remboursement de la TPS?

Richard Lyall: Non.

Sandra Cobena: Cette politique de remboursement de la TPS est discriminatoire envers les gens qui ont déjà été propriétaires. Elle ne tient pas compte des circonstances particulières des uns et des autres. Êtes-vous d'accord avec cela?

• (1225)

Richard Lyall: Oui.

Sandra Cobena: Les droits d'aménagement peuvent représenter une trentaine de pourcent du coût d'une nouvelle maison. Êtes-vous d'accord avec cela?

Richard Lyall: Nous avons fait deux études à ce sujet. Nous avons d'abord trouvé 31 %, puis nous sommes passés à 36 % après une mise à jour. Cela couvre l'ensemble des taxes, droits et redevances, notamment des droits d'aménagement. Selon l'endroit, les droits de redevance sont établis différemment par les municipalités. En Ontario, ces droits oscillent dans les 20 %.

Je tiens par ailleurs à souligner que, selon le rapport Tarrion — qui fait état des nouveaux acquéreurs de nouveaux logements — 39 % des acheteurs auraient été des primo-accédants en 2024, raison pour laquelle nous estimons nécessaire d'apporter notre appui à cette politique qui concerne donc les nouveaux logements.

Il faut bien sûr retenir qu'il faut de nouveaux logements et pas des logements disponibles à la revente.

Sandra Cobena: Seriez-vous d'accord pour dire que les droits d'aménagement ont augmenté de 600 % environ au cours de la dernière décennie?

Richard Lyall: Nous avons travaillé là-dessus avec Mike Moffatt. Selon l'échelle choisie, l'augmentation pourrait être de 2 000 %. Ils ont augmenté nettement plus que les revenus qui ont quasiment stagné en termes réels pendant ce temps-là. Ces coûts ont explosé. En fait, la mise de fonds actuellement exigée des acheteurs, surtout s'ils en sont à leur première maison, a fait l'objet d'une augmentation de deux taxes en un peu plus de 10 ans, soit des droits d'aménagement et de la taxe de vente.

Sandra Cobena: Il n'est donc pas surprenant que nous soyons aux prises avec une crise du logement et que les Canadiens n'aient pas les moyens de se payer un toit.

Le projet de loi à l'étude, le projet de loi C-4, a-t-il une incidence sur les droits d'aménagement?

Richard Lyall: Non.

Sandra Cobena: Le projet de loi accélérerait-il l'approbation des projets par les municipalités?

Richard Lyall: Non.

Sandra Cobena: Est-il vrai que les mises en chantier à Toronto sont tombées à leur plus bas niveau depuis 1996?

Richard Lyall: Oui. En fait, compte tenu de l'évolution des ventes, nous sommes vraiment au début d'un krach. C'est pourquoi toutes les mesures doivent être prises, mais c'est aussi la raison pour laquelle nous accueillerons favorablement des mesures positives. Il est certain que, si les gouvernements disent qu'ils vont faire quelque chose et qu'ils le font effectivement, nous devons réagir favorablement.

Sandra Cobena: Quelle a été, selon vous, l'augmentation approximative des coûts du logement ces 10 dernières années, surtout dans la région du Grand Toronto?

Richard Lyall: Ils sont montés en flèche. Au plein sens du terme.

Je veux dire que l'augmentation des coûts a été massive. À Toronto, en un an, les droits d'aménagement ont augmenté de 43 %. Sur une période de 10 ans et sont passés, par exemple, de 8 000 \$ par unité à 88 000 \$. Comment les consommateurs peuvent-ils se permettre cette augmentation? C'est impossible.

Sandra Cobena: De plus, la page du site Web de la RBC sur le logement abordable mentionne que les coûts d'accession à la pro-

priété ont augmenté d'environ 54 % au cours des 10 dernières années. C'est donc une situation grave.

J'ai une autre question, cependant. Quel pourcentage de son revenu moyen, une personne moyenne doit-elle consacrer à ses paiements hypothécaires?

Richard Lyall: Eh bien, à Toronto, les chiffres les plus récents que j'ai vus étaient de l'ordre du 60^e percentile, ce qui est fou.

À un moment donné, certains ont voulu redéfinir l'abordabilité parce que la situation était à ce point mauvaise. Selon une ancienne mesure de la SCHL, les paiements hypothécaires ne devraient pas dépasser le tiers du revenu, et nous sommes donc très loin du compte. Même si les prix ont baissé, nous faisons encore face à d'autres problèmes. Les coûts de construction ont augmenté et ainsi de suite. Les taux sont évidemment importants, mais en fin de compte...

La présidente: Monsieur Lyall, pourriez-vous conclure très brièvement cette série de questions?

Richard Lyall: J'allais simplement dire qu'en fin de compte, c'est une question de fiscalité. C'est ce qui pèse le plus lourd à l'heure actuelle.

La présidente: Merci.

Merci, madame Cobena.

Je vais donner la parole à M. Sawatzky.

Allez-y pour six minutes.

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Merci, madame la présidente, et merci aux témoins pour leur présence.

Madame Keesmaat, vous avez dit clairement que le secteur immobilier au Canada est dysfonctionnel pour toute une génération de jeunes qui sont maintenant exclus de l'accession à la propriété. Dans le cadre de cette étude sur le projet de loi C-4 le Comité examine des mesures comme l'allègement de la TPS sur les maisons neuves et la création de l'organisme Maisons Canada qui visent à rendre possible la construction et l'achat de logements de base dont les gens ont besoin.

Compte tenu de votre expérience de l'harmonisation des politiques, de la planification et des incitatifs commerciaux, j'aimerais que vous me disiez en quoi ces changements pourraient aider les jeunes Canadiens à accéder au marché de l'habitation. Vous avez souvent dit que notre modèle de financement du logement a été dysfonctionnel des années durant, alors en quoi l'élimination de la TPS sur les maisons neuves de moins d'un million de dollars et sa réduction pour les maisons de 1 à 1,5 million de dollars peuvent-elles favoriser la rentabilité des projets et permettre ainsi aux constructeurs de mettre en marché des logements abordables pour primo-accédants dont les familles ont réellement besoin?

• (1230)

Jennifer Keesmaat: Une chose étrange s'est produite ces dernières années: nous sommes passés de taux d'intérêt élevés à une brusque augmentation des coûts de la construction pendant la pandémie de COVID-19. Tous les coûts ont augmenté. À présent, ce sont les droits de douane qui font planer une nouvelle incertitude sur les coûts.

Il en a découlé une grande incertitude et de nouveaux coûts. Nous nous retrouvons dans une situation très étrange, parce que si les projets de développement immobilier pouvaient encaisser les droits imposés, il y a plusieurs années de cela — et je peux m'enorgueillir qu'à l'époque où j'étais urbaniste en chef pour la ville de Toronto, nous sommes souvent parvenus à mener à terme des projets, comme de nouveaux centres communautaires et de nouveaux parcs dans le cadre d'approbations de développement — tel n'est plus un modèle viable. Ce n'est plus viable. Le coût d'emprunt est trop élevé et les coûts de construction aussi. Nous devons donc fondamentalement rajuster l'offre de logements.

Pis encore, je connais, comme bien d'autres dans la région du Grand Toronto, des sites où, même si l'on ne tient pas compte du coût des terrains à aménager, les projets demeurent non-viables à causes des coûts d'emprunt pour la construction.

Autrement dit, nous avons besoin d'un modèle fondamentalement nouveau dans la façon dont nous offrons nos services, et cela commence par l'élimination de ces taxes et de ces coûts qui pouvaient être assumés par les constructeurs il y a cinq ou dix ans, mais qu'ils ne peuvent plus supporter dans le contexte actuel.

Cela signifie également — et je pense que Maisons Canada en est un excellent exemple — que nous devons envisager d'utiliser les terres publiques d'une façon fondamentalement différente. À tout le moins, nous devons ramener à zéro la valeur des terrains dans nos prévisions financières et éliminer toute une série de frais onéreux. Ce faisant, nous pourrions commencer à créer des conditions viables pour construire des maisons pour les néo-Canadiens.

Notre projet de la rue Merton en est un excellent exemple. Les terrains fournis par la ville de Toronto ont été regroupés avec une partie des nôtres, ce qui fait que 30 % de ces logements sont très abordables. Nous sommes en train de construire 450 maisons. Ce projet a été approuvé à la faveur d'un processus accéléré et a été entrepris dans les conditions du marché. Voilà, selon moi, un très bon exemple qui s'appuie sur un grand nombre des principes de Maisons Canada.

Jake Sawatzky: Merci.

Estimez-vous que la réduction de la TPS puisse véritablement stimuler les nouvelles constructions?

Jennifer Keesmaat: C'est un casse-tête et nous travaillons avec différentes pièces. Il n'existe pas de formule magique. Il n'y a pas une seule façon de régler le problème du logement. Il n'y a pas de façon unique de corriger une formule de prévisions financières.

J'ai passé beaucoup de temps avec mon équipe financière à étudier la situation de nos divers sites et projets et à déterminer quels éléments déclencheurs permettent de rentabiliser les projets. Il peut s'agir de réduire la taille des stationnements ou d'obtenir un délai d'approbation plus court pour les immeubles locatifs. Il est certain que l'exonération de la TPS sur les immeubles locatifs a été absolument essentielle pour ce secteur. C'est une pièce d'un immense casse-tête.

Il y a maintenant lieu d'éliminer beaucoup d'éléments, notamment les droits d'aménagement pour pouvoir plus de projets en chantier. Tous ne deviendront pas rentables à la suite de ces changements, mais certains le seront, et c'est ce que nous devons viser.

Jake Sawatzky: Pensez-vous qu'un remboursement national de la TPS pourrait signaler au secteur privé que le gouvernement fédé-

ral est plus déterminé à créer les conditions destinées à favoriser la construction?

Jennifer Keesmaat: Je pense que c'est vrai. Je pense que chaque mesure prise a des répercussions positives.

Je veux simplement dire qu'il faut modifier le projet de loi non seulement pour les primo-accédants, mais aussi pour tous ceux qui achètent une résidence principale. Cela aurait un plus grand impact sur l'accès à la propriété pour bien des gens. Je fais moi-même partie de cette catégorie, puisque j'habite encore la maison où j'ai élevé mes enfants. Entre les droits de mutation et le poids de la TPS sur le prix d'achat d'une maison, je ne me sens pas portée à déménager dans une maison plus adaptée. Bien sûr, si je faisais le bond, je libérerais une maison pour une jeune famille.

Il est absolument essentiel d'examiner l'ensemble du secteur immobilier et d'éliminer la TPS sur toute résidence principale.

• (1235)

Jake Sawatzky: J'ai une dernière question.

Vous avez parlé de réduire les droits d'aménagement. Avez-vous des suggestions ou des recommandations sur la voie à suivre?

Jennifer Keesmaat: Oui. Le gouvernement fédéral a fait savoir qu'il était intéressé à le faire. Je pense qu'il est essentiel qu'il agisse très rapidement et indique clairement aux municipalités qu'il les indemniserait pour tout projet prêt à être lancé dans les deux ou trois ans.

Ce ne sera pas parfait. Comme nous le savons, différentes municipalités imposent des droits d'aménagement...

La présidente: Merci, madame Keesmaat. Nous allons devoir nous arrêter ici.

Merci, monsieur Sawatzky.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon: Merci beaucoup.

Je remercie l'ensemble des témoins d'être ici aujourd'hui.

Monsieur Lyall, l'équivalent de votre organisation au Québec, l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec, ou APCHQ, a témoigné devant le Comité la semaine dernière. La représentante a exprimé au Comité certaines réserves quant à la date d'application du remboursement de la TPS sur les maisons neuves. Elle a expliqué que la mesure avait d'abord été annoncée en mars par le premier ministre, soit avant la campagne électorale. Par la suite, il y a eu la campagne électorale, et au retour des travaux parlementaires, une motion a été déposée au Parlement. Cela explique pourquoi on commence à rembourser la TPS pour les contrats signés à partir du 27 mai, si je ne m'abuse.

L'APCHQ expliquait que certaines personnes avaient compris, à l'annonce du premier ministre, que le programme existait déjà. Elles ont donc déjà commencé à signer des contrats et à faire l'acquisition de leur maison avant l'entrée en vigueur de la mesure.

Dans ce contexte, pensez-vous qu'il serait approprié que le gouvernement avance la date d'application du remboursement de la TPS sur les maisons neuves à la date de l'annonce par le premier ministre, en mars?

[Traduction]

Richard Lyall: Je n'ai certainement rien contre.

Disons honnêtement que les gens ne sont pas vraiment au courant de certaines de ces questions fiscales et de la façon dont les dates s'appliquent. D'aucuns auront peut-être entendu parler de certaines choses et se seront dit qu'ils obtiendraient un remboursement de taxes avant l'entrée en vigueur du programme le 27 mai.

Cela dit, je suis conscient que l'établissement de ces dates a été un choix difficile, parce qu'il fallait tracer une ligne quelque part, mais que si le gouvernement décidait de les repousser a posteriori, je ne m'y objecterais pas. Ce serait juste.

[Français]

Jean-Denis Garon: Au sein de votre industrie, vous est-il arrivé d'avoir des témoignages d'entrepreneurs, d'entreprises ou de constructeurs qui vous ont dit que certains de leurs clients avaient appris, plus tard, que leur achat ne se qualifiait pas pour le remboursement de la TPS? De tels cas vous ont-ils été rapportés?

[Traduction]

Richard Lyall: Ce n'est pas précisément ce que je dirais — en fait, oui, mais le plus gros problème a été l'harmonisation avec la province. Nos membres ont reçu de nombreux appels de gens leur demandant quand ils pourraient l'obtenir et qu'est-ce que cela couvrirait? Nous leur avons dit que la province allait prendre des dispositions, mais que cela ne s'était pas encore produit. Il y a des défis à cet égard. À mon avis, c'est là que réside la difficulté dans notre pays en ce qui concerne l'harmonisation des politiques entre les divers ordres de gouvernement. Cela soulève évidemment des questions de reddition de comptes, qui sont très importantes.

Toutefois, en ce qui concerne le logement, j'ai retenu de ce que vous avez dit qu'il faut bien préciser ce qu'il en est et tenir compte du fait que certains acheteurs ne comprennent pas vraiment le système.

[Français]

Jean-Denis Garon: Vous parlez à un indépendantiste québécois. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait qu'il y a trop d'ordres de gouvernement dans ce pays. Là-dessus, nous sommes faits pour nous entendre, vous et moi.

Votre organisme a-t-il réalisé une évaluation du coût, pour le gouvernement fédéral, du changement de date proposé pour l'entrée en vigueur rétroactive du remboursement de la TPS aux premiers acheteurs? Je sais que l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec l'a fait. L'avez-vous calculé, vous aussi?

• (1240)

[Traduction]

Richard Lyall: Dans une estimation que j'ai vue passer, il était question d'une soixantaine de millions de dollars, et puis il était aussi question d'étendre la réduction de la TPS aux acheteurs de logements plus spacieux ou moins spacieux. Ces calculs ont été faits aux échelons provincial et fédéral, mais pour répondre précisément à votre question, je crois que c'était environ 60 millions de dollars.

[Français]

Jean-Denis Garon: Madame Keesmaat, on a vu, ces dernières années, l'apparition de plusieurs programmes visant à permettre aux jeunes et aux premiers acheteurs de faire l'acquisition d'une propriété, étant donné que le prix des propriétés a augmenté de façon im-

portante, comme on le sait. Par exemple, on a assisté à la création du CELIAPP, soit le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété. Il y a aussi eu la mesure pour les premiers acheteurs dont nous avons parlé aujourd'hui.

Or, quand on regarde les statistiques de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et de Statistique Canada, on remarque que, depuis la pandémie, une très grande proportion des premiers acheteurs reçoivent de l'argent de leur famille, notamment de leurs parents ou de leurs grands-parents. Les jeunes qui viennent de familles qui ont suffisamment de capital sont privilégiés. Pour une personne qui a moins d'argent et qui vient d'un milieu plus modeste, il est plus difficile de mettre de l'argent dans un CELIAPP et d'avoir une mise de fonds suffisante pour acheter une propriété.

Lors de la campagne électorale, le Bloc québécois a proposé que le gouvernement fédéral offre un prêt sans intérêt à certains jeunes pour couvrir une partie de leur mise de fonds, de façon à ce que les enfants de parents et de grands-parents qui ont beaucoup de capital ne soient pas les seuls à pouvoir acheter une première propriété, même avec les programmes actuels.

Pensez-vous que c'est une avenue que pourrait explorer le gouvernement fédéral?

[Traduction]

La présidente: Madame Keesmaat, vous avez une vingtaine de secondes.

Jennifer Keesmaat: Merci beaucoup de la question.

Chaque fois que vous aidez les gens en intervenant sur la demande et que vous leur donnez de l'argent, le coût du logement augmente. Selon moi, la seule solution consiste à agir du côté de l'offre en accroissant le nombre de logements abordables, spécialement pour les jeunes. Notre projet de la rue Merton en est un bon exemple. Des loyers abordables — pour environ 150 logements ou 30 % de l'offre — seront proposés à des prix correspondant à la moitié de ceux du marché.

Le fait de mettre plus d'argent dans les poches des gens fait augmenter le coût de construction.

La présidente: Merci, madame Keesmaat.

Je vais devoir passer à la prochaine série de questions.

Monsieur Kelly, vous avez cinq minutes.

Pat Kelly: Merci.

Monsieur Lyall, dans votre déclaration préliminaire et dans vos réponses à des questions, vous avez mentionné plus d'une fois que les taxes sont un obstacle ou le principal facteur des coûts de construction. La TPS en est une, et nous sommes favorables à son élimination. Nous sommes d'accord avec vous pour dire que le gouvernement aurait pu choisir d'aller plus loin.

Qu'en est-il des autres taxes? Il y a une taxe sur le carbone industriel qui influe sur le coût de production des matières premières. Si vous voulez parler davantage des droits d'aménagement, allez-y, car je crois pouvoir dire que le Comité aimerait avoir plus de détails sur le rôle des taxes dans l'augmentation des coûts de construction.

Richard Lyall: Bien sûr. Je vais commencer par les droits d'aménagement qui, en Ontario particulièrement, se sont emballés. Ils sont désormais encadrés, comme avec la loi 17 récemment adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario, mais c'est toujours un problème. Ces droits ont grimpé en flèche, sans réelle justification.

Il faut un nouveau système pour soutenir notamment les infrastructures qui contribuent à la croissance, et il faut harmoniser ce que font les trois ordres de gouvernement. Certaines mesures sont envisagées. J'aime l'attitude de l'Alberta. Le ministre des Affaires municipales de cette province, Dan Williams, dit que le logement est la priorité numéro un et que toutes les autres considérations sont secondaires.

Dans ce contexte, je ne peux pas, en principe, appuyer un quelconque type de taxe, y compris la taxe sur le carbone, par rapport à cette priorité numéro un qui est l'offre de logements qui est un de nos nombreux besoins fondamentaux, qu'il s'agisse des soins de santé, d'éducation ou de notre capacité à concurrencer les États-Unis. Oui, je suis tout à fait favorable à une réduction des taxes sur les nouveaux logements, quelles qu'elles soient.

Pat Kelly: La taxe sur le carbone industriel, par exemple, est un autre exemple de la façon dont les taxes — dans ce cas-ci, une taxe qui relève entièrement du gouvernement fédéral — rendent le logement plus cher.

• (1245)

Richard Lyall: Dans la mesure où cela fait augmenter le coût du logement, oui, j'appuierais cette proposition.

Pat Kelly: Dans votre déclaration liminaire, vous avez dit qu'un certain nombre de municipalités ont obtenu un « F » pour leur contribution à l'augmentation des coûts de construction des logements à cause de politiques qui entravent le développement et ouvrent la voie à la mentalité du « pas dans ma cour » sur leur territoire. Vous avez donné un exemple de ces coûts, à Toronto je crois, qui sont passés de 8 000 \$ à 88 000 \$ par unité.

Pourriez-vous nous donner d'autres exemples, afin que le Comité ait des chiffres concrets et que les Canadiens puissent se faire une idée de la contribution gouvernementale aux coûts de construction des logements?

Richard Lyall: Tout à fait. J'ai un exemple dans la région du Grand Toronto, et je me ferai un plaisir de vous fournir plus d'informations après cette séance, si besoin est.

Nous avons examiné la situation dans différentes municipalités. Certains se sont adaptés. Dans la ville de Vaughan, le maire Del Duca a récemment réduit de moitié les droits d'aménagement. Ils demeurent assez élevés, mais au moins cette mesure a été prise, parce que nous ne vendions rien de toute façon et qu'il n'y avait rien à perdre. Le maire Parrish, dans la grande ville de Mississauga, a produit un excellent plan de logement et a également sabré dans les droits d'aménagement.

Certaines municipalités n'ont pas augmenté leurs droits à ce point-là. En fait, certaines de ces municipalités m'ont appelé pour me dire qu'elles avaient bien agi, ce qui est vrai, puisqu'elles ne se sont pas laissées aller à ce genre de choses.

Je pense que c'est l'un des problèmes, cependant: il y a ces différences étranges entre les différentes municipalités. C'est là où, encore une fois, j'aime l'approche de l'Alberta qui consiste à dire que si une municipalité est complètement déphasée, le gouvernement va

intervenir, parce que les municipalités sont des créatures provinciales. Il faudrait que toutes les provinces appliquent ce genre d'approche normalisée.

Pat Kelly: Je ne pense pas avoir le temps de poser une autre question. Je vais demander au témoin de déposer l'information à laquelle il a dit avoir accès, ce qui pourrait donner plus d'informations au Comité.

Richard Lyall: Oui.

La présidente: C'est très bien.

Merci, monsieur Kelly. Vous avez terminé juste à temps.

C'est maintenant à vous, monsieur Leitão.

[Français]

Carlos Leitão: Je vois que M. Cape est de retour avec nous.

Avant de m'adresser à lui, j'aimerais remercier Mme Keesmaat et M. Lyall.

[Traduction]

Vous nous avez régulièrement rappelé que c'est du côté de l'offre que les choses se jouent. Nous devons nous assurer de trouver le moyen de bâtir le plus de logements possible et le plus rapidement possible. Des mesures qui ne fonctionnent que du côté de la demande seraient probablement contre-productives à ce stade.

Monsieur Cape, merci de vous être rebranché. Voici ma question: dans ce contexte où il faut travailler fort pour accélérer la construction, que pensez-vous du secteur des logements non commerciaux? Vous avez donné l'exemple de la Suède. Pensez-vous que ce modèle pourrait être repris au Canada à l'heure actuelle? Nous l'avons déjà appliqué après la Seconde Guerre mondiale. Comment pourrions-nous accélérer la construction de logements sociaux?

Geoff Cape: Merci.

Je suis désolé pour mes difficultés techniques. Je suppose qu'il y a eu une panne dans la région, mais les choses sont revenues à la normale.

À propos des logements non commerciaux, il faut dire que la demande de logements abordables au Canada n'a jamais été aussi prononcée. C'est un défi qui est ressenti dans bien des collectivités partout dans le monde, mais ici, au Canada, le phénomène semble être particulièrement aigu.

Les organismes sans but lucratif prééminents en la matière, dans différentes collectivités du pays, ont tous des stratégies et une grande capacité d'opérationnaliser la prestation, le maintien et la gestion de programmes de logement abordable.

Au Canada, notre entreprise a surtout travaillé avec des organismes sans but lucratif, notamment avec quatre organisations autochtones et, je crois, quatre ou cinq organismes sans but lucratif différents dans la RGTH. Chacun d'entre eux cherche à accroître considérablement l'offre de logements correspondant à la formule qu'il propose.

La question que vous posez, je crois, concerne davantage la façon dont nous créons un niveau plus élevé d'abordabilité. Est-ce bien là où vous voulez en venir?

• (1250)

Carlos Leitão: Oui, c'est exact.

Geoff Cape: C'est une question extrêmement complexe, qui exige plus d'une solution fiscale. De toute évidence, l'allègement de la TPS proposé est important, mais il faut aussi pouvoir compter sur un réseau d'approvisionnement plus vaste. Tous les ordres de gouvernement doivent faire des investissements cruciaux visant à encourager différentes modes de construction au Canada.

L'approche dite modulaire, qui vise à augmenter le nombre de maisons construites en usine, c'est-à-dire hors site, s'est révélée extrêmement efficace au Japon et en Europe du Nord et surtout en Suède, où plus de 90 % des constructions sont réalisées dans ces conditions et donnent lieu à des produits de qualité supérieure obtenus plus rapidement et pour un moindre coût. Nous croyons que le Canada possède tout ce qu'il faut pour parvenir au même degré de réussite, voire pour devenir un chef de file mondial dans ce domaine.

Il a bien sûr été difficile de mettre en œuvre des programmes de logements abordables selon la formule du modulaire et de la construction industrielle. Cela fait 50 ans, voire plus, que l'on teste ces idées. À l'heure actuelle, cependant, une infrastructure technologique unique est en voie de conception. Elle fait appel à des plateformes numériques et à l'innovation numérique, à la robotique et à l'apprentissage machine, ainsi qu'au développement de chaînes d'approvisionnement et à l'intégration des politiques. Toutes ces solutions commencent à être coordonnées en vue de créer une occasion unique pour que des entreprises comme la nôtre, Assembly, dans différentes collectivités du pays, puissent miser adéquatement sur ces gains d'efficacité.

La possibilité de construire des logements plus rapidement, de meilleure qualité et à moindre coût, en mettant l'accent sur l'abordabilité, est réelle. Je ne doute nullement que l'initiative Maisons Canada, annoncée par le premier ministre et le ministre du Logement et de l'infrastructure le 14 septembre, représente un pas dans la bonne direction. Ce type d'investissement ne concerne pas seulement le logement abordable, mais aussi l'édification d'une industrie au Canada. Le développement économique est une occasion parallèle pour cet objectif particulier de Maisons Canada.

Je vais m'arrêter ici.

Carlos Leitão: Merci beaucoup.

La présidente: Monsieur Leitão, vous avez une dizaine de secondes.

Carlos Leitão: Ça ira, merci.

La présidente: Merci, monsieur Leitão.

Merci, monsieur Cape.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Encore une fois, je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

Comme nous n'avons pas beaucoup de temps, je vais poser une question ouverte. On a parlé abondamment du fait qu'il y a une crise d'abordabilité du logement. De nombreuses mesures ont été mises en place pour permettre aux premiers acheteurs d'acquiescer un logement.

Madame Keesmaat, vous avez parlé d'unités de logement que l'on pourrait un jour acquiescer à un coût inférieur à celui du marché.

Dans la région métropolitaine de Montréal, par exemple, il y a une crise de l'itinérance. C'est évident qu'il y a beaucoup de gens qui, malgré toutes ces mesures, vont rester dans la rue et avoir de la difficulté à se loger. C'est une crise importante. Je comprends que vos organismes sont des organismes privés axés sur la construction, le design et l'urbanisme, entre autres, mais j'aimerais quand même vous demander quelle doit être l'importance du logement social, soit les logements détenus par les municipalités pour aider les gens qui sont dans le besoin à se loger à un prix possiblement encore plus en deçà du marché actuel ou de ce que vous offrez.

La question s'adresse à celui ou à celle qui voudra y répondre.

[Traduction]

Jennifer Keesmaat: Je suis heureuse de parler de cette question.

L'une des façons dont nous offrons des logements sociaux, et c'est le cas à Toronto depuis près de 25 ans maintenant, c'est par l'entremise de partenariats avec le secteur privé. Presque tous les logements sociaux, présentant ce niveau d'abordabilité, ont été intégrés dans le développement du marché. Une subvention qui a été fournie par la municipalité ou la province, ou dans certains cas par l'entremise de la SCHL dans le cadre du Fonds pour le logement abordable, a accru le niveau d'abordabilité.

Cela s'explique en partie par le fait qu'à l'échelle internationale, nous constatons qu'il est plus durable sur le plan social de transformer les logements abordables en logements commerciaux. Il est plus probable que les gens sortiront de la pauvreté avec le temps. Dans le modèle des logements abordables des années 1960, où nous avons construit de grands ensembles de logements sociaux — c'est tout à fait vrai aussi dans le contexte torontois —, les gens ont été enfermés dans une pauvreté intergénérationnelle. On parle de quartiers qui existent encore, où la vie est difficile. Nous avons essayé de les transformer en quartiers à revenus mixtes.

Ce modèle d'intégration de logements profondément abordables dans...

● (1255)

La présidente: Madame Keesmaat, puis-je vous demander de conclure, s'il vous plaît?

Jennifer Keesmaat: C'est un modèle qui fonctionne.

La présidente: Excellent. Merci beaucoup.

Chers collègues, compte tenu du temps qu'il nous reste, nous ne pourrons pas faire une autre série complète de questions.

Allez-y.

[Français]

Jean-Denis Garon: J'imagine que vous étiez en train d'annoncer que nous avons terminé les tours de parole.

Je voulais invoquer le Règlement.

La présidente: Puis-je d'abord remercier les témoins?

Jean-Denis Garon: Oui.

La présidente: Merci.

[Traduction]

Je pense que nous allons conclure la période des questions.

Je tiens à remercier chaleureusement nos témoins de s'être déplacés aujourd'hui. Nous apprécions vraiment leur temps et leur préparation. Je remercie également mes collègues de leurs excellentes questions.

[Français]

La parole est à vous, monsieur Garon.

Jean-Denis Garon: Loin de moi l'idée de ne pas vouloir remercier les témoins. En fait, je les remercie également à mon tour.

À plusieurs reprises, le ministre des Finances a fait référence à un rapport de comité dans lequel, au cours d'une législation précédente, le Comité permanent des finances lui aurait demandé d'inverser le cycle budgétaire. J'aimerais qu'on lui demande de faire parvenir ce document au Comité, s'il vous plaît, afin que nous soyons informés pour nos travaux à venir.

[Traduction]

La présidente: Ce n'est pas un rappel au Règlement officiel. Demandez-vous au Comité de se pencher sur cette question?

[Français]

Jean-Denis Garon: Si vous acceptez ma demande, j'aimerais que le ministre des Finances fasse parvenir au Comité le rapport auquel il a fait référence à quelques reprises.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Turnbull, je vous en prie.

Ryan Turnbull: Je pense que j'aurais peut-être des précisions à apporter. Je crois qu'il s'agissait d'un rapport antérieur du comité OGGO, auquel le ministre faisait peut-être référence. C'est le Comité des opérations.

[Français]

Jean-Denis Garon: C'est peut-être le cas, mais il n'en demeure pas moins que, quel que soit le Comité qui a déposé le rapport en question, je suis d'avis que le ministre serait certainement très heureux et très enthousiaste de nous le faire parvenir, pour reprendre ses propres mots.

La présidente: C'est parfait. Merci.

[Traduction]

Je tiens à mentionner très rapidement que tous les membres du Comité ont reçu deux demandes de budget vendredi. Ils ont été distribués. J'espérais que nous pourrions approuver les deux.

La première demande concerne le projet de loi C-4. Le montant demandé était de 13 400 \$. Pour l'étude sur le cycle budgétaire de 2025-2026, le montant demandé était de 2 750 \$.

Pouvons-nous approuver ces montants?

Des voix: D'accord.

La présidente: Merci beaucoup.

Oui, monsieur Garon, allez-y.

[Français]

Jean-Denis Garon: J'aimerais poser une dernière question.

Je n'invoquerai pas le Règlement, parce que j'imagine que ma question ne s'y prête pas.

Serait-il possible que la greffière nous fasse parvenir un calendrier des prochaines réunions du Comité afin que nous puissions savoir un peu ce qui nous attend et ce que nous étudierons?

La présidente: Nous ferons notre possible.

Jean-Denis Garon: Merci beaucoup.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Sommes-nous d'accord pour lever la séance?

Des députés: D'accord.

Le président: Merci beaucoup.

Merci, chers collègues. Faites attention à vous.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>